## Deuxième séance, mercredi 20 mars 2024

\_

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

## **Sommaire**

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-248	Motion	En finir avec les symboles nazis dans le Canton de Fribourg	Prise en considération	Auteur-s Alexandre Berset Hubert Dafflon Représentant-e du gouvernement Romain Collaud
2023-DIME-301	Décret	Crédit d'études additionnel en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (Tour Henri)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	Rapporteur-e Bertrand Morel Représentant-e du gouvernement Jean-François Steiert Didier Castella
2023-DIME-350	Décret	Crédit d'engagement pour les travaux préparatoires en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (Tour Henri)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Bertrand Morel Représentant-e du gouvernement Jean-François Steiert Didier Castella
2023-DIME-102	Décret	Crédit additionnel en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	Rapporteur-e Jean-Daniel Wicht Représentant-e du gouvernement Jean-François Steiert Didier Castella
2024-GC-57	Election (autre)	Un membre suppléant de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires, en remplacement de Gaétan Emonet	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Elias Moussa, Benoît Rey, Pauline Robatel, Rose-Marie Rodriguez, Thierry Steiert et Estelle Zermatten.

MM. Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

\_

# Motion 2023-GC-248 En finir avec les symboles nazis dans le Canton de Fribourg

Auteur-s: Berset Alexandre (VEA/GB, SC)

**Dafflon Hubert** (Le Centre/Die Mitte, SC)

Représentant-e du gouvernement: Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport

 Dépôt:
 13.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4078)

 Développement:
 13.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4078)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 09.02.2024 (BGC mars 2024, p. 1182)

#### Prise en considération

**Berset Alexandre** (*VEA/GB*, *SC*). C'est l'affichage d'un drapeau avec une croix gammée lors de la bourse aux armes à Forum Fribourg en janvier 2023 qui a été l'élément déclencheur pour l'élaboration de la présente motion.

Pourquoi interdire les symboles nazis plutôt que d'autres?

Les symboles nazis sont une expression universelle de haine. Ils représentent l'antisémitisme, le racisme, mais aussi l'homophobie, le rejet des personnes en situation de handicap et bien d'autres. Ces symboles prônent une idéologie suprémaciste, dans laquelle les personnes considérées comme « différentes » sont discriminées. Peu d'autres symboles cristalisent à ce point la haine de l'autre. A ce titre, il est invraisemblable que de tels symboles puissent être affichés publiquement en toute impunité.

En 2023, la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) a recensé 944 actes antisémites en Suisse romande. Cela représente une hausse de 68% comparé à 2022.

A Fribourg, en plus de l'événement à Forum Fribourg que j'ai cité, *La Liberté* du 1<sup>er</sup> février se faisait l'écho du sentiment d'impuissance du corps enseignant face au phénomène des symboles nazis dans les écoles.

Le contexte actuel au Proche-Orient sert de prétexte à l'antisémitisme. J'en profite pour souligner ici d'ailleurs que cette motion ne représente en aucun cas un quelconque soutien à la folie meurtrière menée par le Gouvernement israélien – ne faisons pas cet amalgame!

Cette motion n'est pas non plus une entrave à la liberté d'expression ou de pensée, bien au contraire. Dans un pays démocratique comme le nôtre, cette liberté est encadrée par la loi.

Mettre hors champ, exclure totalement de l'espace public des idéologies haineuses est un message fort envoyé aux propagateurs de violence et c'est également un moyen de sensibiliser sur cette problématique.

Notre proposition n'est par contre pas seulement symbolique, loin s'en faut. Avec l'ajout d'une ligne dans une disposition légale existante, on donne à la police une base lui permettant d'exiger le retrait de tels symboles lorsqu'ils sont affichés dans l'espace public.

Pourquoi ne pas attendre les décisions fédérales diront certains et certaines d'entre vous? Alors il est vrai qu'au niveau fédéral, il y a des discussions de longue date sur ce sujet. Cela fait plus ou moins depuis quinze ans qu'on attend une décision à ce niveau-là. Ce n'est pas impossible qu'un tel projet soit accepté à l'avenir. Mais ce n'est pas certain, et on ne sait pas quand ça viendra.

Dans son Rapport sur l'interdiction des symboles nazis et racistes de 2022, l'OFJ considérait qu'il n'était pas nécessaire d'interdire ces symboles sur la voie publique. La raison invoquée était que les lois policières cantonales étaient suffisantes pour le faire. De l'autre côté, on a des cantons qui, à l'instar de notre Conseil d'État, disent le contraire et qui attendent finalement qu'une décision soit prise au niveau national.

Il faut rappeler que la Suisse fait figure d'exception en la matière, et en ce qui concerne les autres cantons romands, il y a aussi beaucoup de choses qui se font dans ce sens: Genève se prononcera sur une modification de sa Constitution au sujet des symboles nazis; les Vaudois ont déjà accepté une motion dans ce sens. Par ailleurs, des députés neuchâtelois sont en train de préparer un texte. Donc, en refusant cette motion, Fribourg enverrait un assez mauvais signal en restant en retrait sur ce dossier.

Je vous pose la question suivante: pourquoi attendre une éventuelle décision fédérale ? Premier cas de figure, les débats échouent au niveau national. Le canton de Fribourg aurait ainsi déjà fait le travail et fait un pas important et supplémentaire dans la lutte contre la haine.

Deuxième cas de figure: le niveau national accepte un texte qui va dans ce sens. Alors le canton de Fribourg serait prêt, tout simplement.

Je vous propose par ailleurs que si une décision nationale devait tomber avant l'entrée en vigueur de la modification légale demandée par la motion, qu'on rende tout simplement cet objet caduc. Si on l'accepte aujourd'hui, ce n'est pas avant 1,5, voire 2 ans qu'on aura quelque chose dans une base légale. On peut tout à fait dire que si le niveau national a fait le travail, on est bons comme ça.

En ce qui concerne finalement le rapport coût - bénéfice, il nous suffit d'ajouter une ligne dans une base légale existante pour démontrer notre intransigeance face à la haine et créer un instrument clair et efficace pour réagir face à la présence de ces symboles dans l'espace public.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet.

Diese Motion unserer beiden Kollegen Alexandre Berset und Hubert Dafflon haben wir mit Interesse gelesen und die Antwort des Staatsrates zur Kenntnis genommen.

Vorab möchte ich klarstellen: Auch wir sind unmissverständlich der Meinung, Nazisymbole sind inakzeptabel, da gibt es keine Diskussion. Aber, möchten wir auch sagen, es gibt viele andere Symbole, welche fragwürdig, historisch gesehen mindestens so blutig daherkommen und teilweise auch staatsfeindlich gesinnt sind. Denken wir an russischen oder chinesischen Kommunismus, das Anarchisten-Symbol, die Rote-Armee-Fraktion (RAF) oder aber an den Konflikt im Nahen Osten. Wir haben es vorher bereits gehört, dort werden sogar Landesfahnen mit Hasssymbolik verwendet. Die Liste liesse sich verlängern, in jede politische Richtung.

Die Grenze müsste bei einer solchen Verbotsregelung klar und unmissverständlich sein, und eine Ausweitung auf unliebsame Andersdenkende ist unbedingt auszuschliessen. Oder warum nicht etwas verbieten, das zum Beispiel gerade uns nicht in den politischen Kram passt?

Zurück zum Thema. Unsere Gesetzgebung auf nationaler Ebene ist bezüglich Missbrauches solcher Symbolik klar und unmissverständlich; genau so soll es sein. Der Staatsrat erläutert dies in seiner Antwort. Missbrauch wird geahndet und verfolgt. Das Gesetz, die Regeln sind eindeutig.

Weiter sind wir, wie der Staatsrat, der Meinung, dass es in dieser Sache wenig zielführend ist, einen schweizweiten kantonalen Flickenteppich zu bilden, warum wir mit Interesse die eidgenössischen Räte beobachten, welche aufgrund der angekündigten Anträge Lösungen erarbeiten werden. Die Entscheide unserer Volksvertreter in Bern werden auch wir akzeptieren.

Aus diesen Gründen lehnen wir von der Schweizerischen Volkspartei diese Motion mehrheitlich ab.

**Berset Christel** (*PS/SP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, hormis le fait que j'ai participé aux réflexions menées avec M. Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la CICAD dont Alexandre Berset a parlé tout à l'heure, et ces réflexions ont contribué à l'élaboration de la présente motion. J'ai aussi participé, avec plusieurs d'entre vous, à une séance – un matin tôt – lors de la session de novembre où M. Gurfinkiel est venu nous présenter la situation actuelle en matière d'antisémitisme.

Ces actes antisémites sont en forte hausse Mesdames et Messieurs. Cela ne vous surprendra pas. Ces actes ont redoublé de vigueur depuis le début de la guerre entre Israël et la branche armée du mouvement palestinien Hamas.

Mardi après-midi, donc hier, nous avons parlé longuement de la révision de cette loi sur les religions. Nous avons relevé à quel point la paix confessionnelle est importante pour vivre notre vie en commun. A quel point aussi, cette paix est fragile.

Exposer des symboles nazis dans l'espace public, par exemple lors de l'événement Militaria à Forum Fribourg, peut gravement menacer cette paix. Cela encourage les tendances antisémites actuelles et les personnes de confession juive qui vivent parmi nous peuvent se sentir directement attaquées par cela. C'est pourquoi la CICAD demande depuis longtemps de meilleures bases légales aux niveaux fédéral et cantonal, pour pouvoir agir et intervenir lorsque des symboles nazis sont exposés publiquement, lorsque des gestes nazis sont faits dans l'espace public ou lorsqu'un drapeau nazi est suspendu de manière bien visible à une fenêtre, par exemple qui donne sur la rue. Pour l'instant, à Fribourg, il n'y a aucun obstacle à cela.

Accepter cette motion, c'est donc un signal très important pour affirmer nos valeurs, les valeurs que nous défendons, les valeurs que nous voulons faire respecter. Cela est d'autant plus important que les actes racistes en général sont en augmentation, surtout parmi la jeunesse.

Je connais des personnes proches de moi qui fréquentent les transports publics en Glâne et qui m'ont rapporté que plusieurs jeunes ont des propos racistes qui sont très, très, préoccupants. Et cela ne se passe passe pas qu'en Glâne, Mesdames et Messieurs! Cela se passe aussi, par exemple, au Cycle d'orientation du Belluard à Fribourg, où des professeurs ont dit être complètement désarçonnés et ne pas savoir comment réagir face aux saluts nazis et aux "vive Hitler" qui sont prononcés d'une

seule voix par tout un groupe d'élèves. Je cite une enseignante qui s'exprimait justement dans ce fameux article de *La Liberté* du 1<sup>er</sup> février dernier: "Ils gravent des croix gammées et écrivent «I love Hitler». Ils l'appellent tonton H." Ces enseignants n'ont jamais rien entendu de pareil dans la bouche des élèves. Je ne sais pas si, tout comme moi, ces comportements vous font peur, vous inquiète, mais il est certain que ces comportements minent la vie pacifique dans notre communauté.

Si la Confédération a un rôle à jouer, nous aussi, les cantons, nous avons notre responsabilité. L'Etat de Fribourg doit montrer clairement à la population, et en particulier aux jeunes, de quel côté se trouvent les autorités fribourgeoises: du côté du respect des diverses communautés, du côté du refus catégorique de la violence et de la haine, du côté de la tolérance zéro face aux symboles nazis et néo-nazis et autres actes antisémites dans notre canton.

Le groupe socialiste, au nom duquel je suis intervenue, acceptera cette motion et vous invite, chers et chères collègues, à en faire de même.

Schwaller-Merkle Esther (Le Centre/Die Mitte, SE). Ich spreche im Namen der Mitte-Fraktion.

Verwendung und Ausstellung von Nazi-Symbolen sind im öffentlichen Raum und an öffentlichen Veranstaltungen nach geltendem Recht bereits heute strafbar und verboten und sind auch für uns in jeglicher Hinsicht verwerflich. In Bundesbern ist zudem eine Motion in Beratung, welche die gesetzlichen Grundlagen erarbeitet, um in diesen Fragen einen einheitlichen Anwendungsbereich in allen Kantonen sicherzustellen und so die unterschiedliche Umsetzung einer Rechtsnorm, die ein verfassungsmässig garantiertes Grundrecht einschränkt, zu verhindern.

Aufgrund dieser Tatsache unterstützt die Mitte-Fraktion den Vorschlag des Staatsrats, zuerst das Ergebnis aus Bundesbern abzuwarten und die Motion abzulehnen, um sie dann in einem späteren Moment vielleicht wieder hervorzuholen.

Chardonnens Christophe (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet.

C'est à juste titre que les motionnaires s'inquiètent de la prolifération des symboles nazis dans le canton de Fribourg et se questionnent sur la manière d'y mettre fin. Ces actes sont inacceptables et nous nous devons de les combattre.

Cela étant, la majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux est convaincue que cette question doit être traitée au niveau fédéral. Il existe déjà une norme dans le code pénal et dans le code pénal militaire qui permet de sanctionner ces comportements, non seulement les symboles nazis mais également d'autres symboles. Certes, la norme actuelle ne couvre pas la simple exposition des symboles nazis. Mais, comme cela a déjà été dit, la motion fédérale vise à étendre cette norme de façon à ce que ces comportements puissent également être sanctionnés. Aussi, plutôt que de multiplier les dispositions légales, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, dans sa grande majorité, fera confiance à nos parlementaires fédéraux pour régler cette question et va rejeter cette motion, tout en espérant bien évidemment qui si d'aventure les discussions au niveau fédéral devaient échouer, la question pourrait être reprise dans ce Parlement.

**Thévoz Ivan** (UDC/SVP, BR). Je m'exprime en mon nom propre et je n'ai pas de lien d'intérêts si ce n'est que j'ai cosigné cette motion.

Toute l'Europe a souffert par le passé des crimes commis par les nazis. Il est donc logique que tout symbole se référant au nazisme soit interdit et banni dans l'espace public. Ces symboles, en effet, rappellent un mouvement politique répressiste, totalitariste et destructeur. Je soutiens donc cette motion avec conviction, par respect à l'histoire mais surtout pour les victimes d'hier, d'aujourd'hui et, malheureusement, de demain.

Mais j'aimerais tout de même adresser un coup de gueule à cette motion. Nous votons aujourd'hui l'interdiction des symboles nazis dans l'espace public. Certes, c'est louable, mais il y a un arrière-goût d'inachevé. Peut-être même un manque de courage dans la rédaction de celle-ci. Quel autre symbole, quelle autre dictature a fait bien plus de victimes et de morts dans notre histoire moderne? Avec sa faucille et son marteau comme symboles, le communisme bat tous les records. Plus de 11 millions de morts pour le nazisme, plus de 80 millions de morts pour le communisme. Soyons donc cohérents mes chers collègues. Il est facile d'éteindre des braises bouillantes du passé, mais sommes-nous prêts, avons-nous le courage d'éteindre un incendie qui ravage encore des peuples à l'heure même où je vous parle, maintenant? Ce poison pour notre société, avec ses symboles, refait aujourd'hui surface au sein même de notre pays. Je vous rappelle la création du futur Parti communiste révolutionnaire en mai prochain à Bienne et ses tentatives, certes médiocres, de recruter dans nos Universités romandes. Au vu de l'affiche de campagne des fédérales de la Jeunesse socialiste fribourgeoise de l'automne passé, une bonne partie d'entre eux peuvent d'ores et déjà y adhérer.

Il est donc primordial de couper l'herbe sous le pied à toute idéologie insensée et meurtrière par une interdiction de ces symboles, que ceux-ci soient du nazisme ou bien encore plus du communisme. Je soutiens donc cette motion.

**Lepori Sandra** (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Je voulais simplement ajouter quelque chose au débat. On demande simplement de rajouter quelque chose dans une loi existante, pas d'en créer une nouvelle. Evidemment, j'ai bien entendu qu'il y avait quelque

chose au niveau fédéral qui allait se faire. Là, on n'est pas en train de débattre sur est-ce qu'on est d'accord ou non avec les symboles nazis: tout le monde est du même avis, c'est évident. C'est juste la technique législative et le moment où on le fait. Ce qui me préoccupe maintenant que le débat est ouvert là-dessus, c'est quel message est-ce qu'on va faire passer? Si on se préoccupe des médias, qu'est-ce qu'ils vont écrire demain dans leurs lignes si le canton de Fribourg refuse de faire quelque chose maintenant, bien qu'on soit tous d'accord que si une loi fédérale légifère là-dessus, on n'a pas besoin de la cantonale? La proposition qui a été faite par notre collègue Alexandre Berset, je trouve qu'elle est intéressante, c'est-à-dire que cet objet soit caduc si la loi fédérale est adoptée avant. Pourquoi ne pas avancer un petit peu les choses et puis voir ensuite comment ça se passe au niveau fédéral. Alors pensons justement simplement au message qu'on va faire passer si on refuse cet objet.

**Vuilleumier Julien** (*VEA/GB, FV*). J'aimerais simplement revenir sur cette idée d'attendre, attendre que le Parlement fédéral légifère. Comme cela a été dit par mon collègue Alexandre Berset, cela fait quinze ans que ce sujet est sur la table. Cela fait quinze ans qu'il y a très peu de progrès, parce qu'il y a toujours eu des arguments pour aller un bout plus loin, pour dire: "Les symboles nazis, oui, mais les autres formes de discrimination aussi, les autres incitations à la haine et aux discriminations." Il y a une disposition légale qui existe contre l'incitation à la haine et à la discrimination, mais là on parle bien d'un symbole dont l'affichage lui-même incite à la haine. Donc on est vraiment dans un cas très particulier.

J'aimerais interpeler le représentant du Conseil d'Etat qui nous donnera son avis tout à l'heure et qui dit dans sa réponse qu'il va suivre avec intérêt les développements au niveau fédéral. Qu'est-ce que ça signifie suivre avec intérêt? Et la question, peut-être plus précise: si au terme des débats au niveau fédéral, rien ne se passe, est-ce que le Gouvernement fribourgeois pourrait de son propre chef imaginer mettre en place une disposition légale? Cela me paraît important que ce soit précisé par la suite pour avoir la position du Gouvernement.

Et puis pour répondre à l'interpellation du député Thévoz: je ne pense pas qu'il faille entrer dans une compétition du plus grand nombre de morts au nom d'une idéologie, d'un mouvement politique et parfois, malheureusement, d'une religion. On le sait, cela existe. Cela existe à travers l'Histoire et je pense que de vouloir entrer dans ces comparaisons est complètement inutile. Je pense que notre devoir face à l'Histoire, c'est d'interdire toute incitation à la haine, quel que soit son motif, et la haine peut venir parfois aussi de mouvements religieux qui par ailleurs prônent la paix. J'aimerais rappeler cet élément et vous inciter, chères et chers collègues, vu qu'on nous dit que si rien ne se passe au niveau fédéral, on va potentiellement légiférer au niveau fribourgeois, à ne pas attendre. Faisons le pas et acceptons cette motion!

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Je déteste l'extrême droite, je déteste l'extrême gauche, je suis un pur centriste.

Cela a été dit, je crois par le collègue Thévoz, on a eu au XX<sup>e</sup> siècle – donc les années 1900 – deux grands fléaux en Europe: le nazisme et le communisme. Aujourd'hui, on aimerait traiter pour notre région, pour notre canton, de la problématique du nazisme.

En juillet 1983, je me trouve au nord de la Finlande, où l'on va normalement plutôt rencontrer le Père Noël autour de Noël. Et là, qu'est-ce que je vois? Je vois une section d'une vingtaine de jeunes, habillés des bottes jusqu'au casque de signes nazis, avec la croix gammée et tout. Il y a des gens au bord de la route qui les voient défiler au pas cadencé. Pour moi, il est évident qu'on a affaire au tournage d'un film historique. Je ne bouge pas, je trouve ça particulier. Je vais me renseigner et on me dit qu'il s'agit de néonazis finlandais. On est en 1983! Cela m'avait choqué parce que je me suis imaginé les pères ou les grands-pères de ces mêmes jeunes à petite cervelle: s'ils avaient su et vu ce qu'allaient faire leurs petits-fils dans les rues de Rovaniemi, au nord de la Finlande, ils auraient compris qu'il y avait quelque chose de mauvais qui s'est passé. Aujourd'hui on a quelques signaux qui vont encore dans cette direction, malheureusement.

J'ai aussi visité Auschwitz et Birkenau. D'Auschwitz ou Birkenau, même huitante ans après, on ne sort pas indemne. C'est la vision apocalyptique du nazisme. Et aujourd'hui, c'est toujours d'actualité. M<sup>me</sup> Christel Berset l'a dit, il y a une montée d'antisémitisme en partie due à la guerre entre le Hamas et Tsahal, cela est évident. Néanmoins, on utilise clairement aussi ce genre de situation pour naturellement propager des idées de haine et de discrimination par rapport au peuple juif.

Actuellement, on peut interdire la propagation, mais pas la possession ou l'exhibition de symboles nazis. Nous, nous voulons aller plus loin. Nous sommes pour une tolérance zéro par rapport à ces signes. Imaginez-vous les gens, les petits-enfants de l'holocauste, qui voient ces signes affichés publiquement, alors qu'ils en ont souffert! Je pense que c'est quelque chose qu'on ne peut pas accepter. Vous allez évoquer la liberté d'expression, me dire qu'il n'y a pas que le problème du nazisme. C'est vrai. Mais pour moi, la liberté d'expression a quand même ses limites. Nous aussi, à titre individuel et personnel, on ne peut pas dire n'importe quoi à n'importe qui! Et je pense que la liberté d'expression par rapport à l'exhibition de symboles du nazisme a effectivement ses limites et un Etat de droit doit montrer ces limites. On ne peut pas dire tout et n'importe quoi.

D'ailleurs nos pays voisins, l'Allemagne et l'Autriche en tête, ont banni complètement les symboles nazis. La France aussi, la Pologne aussi. Ce n'est pas par hasard. Plusieurs cantons de notre pays, surtout romands, vont dans cette direction. Et on l'a entendu, au niveau fédéral plusieurs interventions parlementaires nous disent qu'il faut légiférer pour interdire. Et c'est

maintenant qu'il faut agir, avant qu'il ne soit trop tard. On le voit maintenant, avec la montée de la guerre entre la Russie et l'Ukraine: il faut être prudents, on ne peut pas laisser n'importe quoi se passer.

La réponse du Conseil d'Etat, à mon avis, est correcte dans un sens. Je peux comprendre qu'il nous dise – et M. Collaud me l'a confirmé aussi – que la meilleure solution est fédérale. Mais rien ne nous empêche d'accepter aujourd'hui cette motion. Il faut faire attention au message que l'on va donner. M<sup>me</sup> Lepori l'a dit: si une majorité refuse cette motion, certaines personnes, certains journalistes, pourraient sous-entendre que ce Parlement est pro-nazi. Je sais bien que ce n'est pas le cas, alors marquons-le clairement! D'autant qu'avec mon comotionnaire, nous ne demandons pas une modification rapide de la législation cantonale. Nous pouvons attendre que les débats se poursuivent et que les choses aillent de l'avant au niveau fédéral – ce qui serait pour moi la solution. Mais soutenons cependant cette motion pour marquer clairement notre volonté de bannir les symboles du nazisme de l'espace public.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fond par rapport à cette motion. Maintenant, il faut qu'on concrétise la forme.

Je ne vais pas refaire le débat, mais je pense qu'il est juste important de rappeler quelques points. Le 13 octobre 2023, une motion a été déposée par les députés Berset et Dafflon. Le même jour, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats déposait une motion intitulée "Interdiction de l'utilisation publique des symboles racistes, faisant l'apologie de la violence et extrémistes, comme les symboles nazis". Je crois qu'il vaut quand même la peine que je vous lise le texte de cette motion: "Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une base légale punissant le fait d'utiliser, de porter, d'arborer et de diffuser publiquement des objets de propagande et des symboles racistes, faisant l'apologie de la violence ou extrémistes, comme les moyens de propagande, les insignes ou les symboles nazis (que ce soient des gestes, des paroles, des saluts, des insignes ou des drapeaux), se référant notamment à une organisation visant à rabaisser ou dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion, en particulier des gestes, des slogans, des formes de salut, des signes et des drapeaux."

Cette motion de la Commission visait à corriger les lacunes ou maladresses de plusieurs autres interventions parlementaires qui ont été déposées à ce sujet et à offrir un cadre cohérent et applicable. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a fait un excellent travail puisqu'un mois seulement après son dépôt, le Conseil fédéral – qui a renversé une position constante depuis plusieurs années – décidait de se rallier à cette motion et en proposait l'adoption. Les travaux parlementaires sur cette motion vont désormais bon train – j'ai encore eu contact hier avec Nadine Gobet. Le plénum du Conseil des Etats a adopté la motion en session de décembre 2023 et la Commission des affaires juridiques du Conseil national l'a également adoptée à la fin février 2024, si bien qu'il ne manque finalement que l'adoption, hautement probable, par le Conseil national pour que le Conseil fédéral, respectivement le Département fédéral de justice et police, élabore la base légale concrète.

Ce changement de paradigme au niveau de notre exécutif fédéral détermine la position du Conseil d'Etat qui vous demande donc de refuser cette motion au seul motif que le droit fédéral va prochainement remplir les buts visés. Vu l'état avancé des réflexions au niveau fédéral, il paraît en outre illusoire de penser que nous pourrions, au niveau cantonal, aboutir à une législation spécifique dans un temps plus rapide qu'il n'en faudra au Gouvernement fédéral pour concrétiser la motion de la Commission des Etats. Dans une période où l'utilisation la plus efficiente possible des ressources de l'Etat est attentivement scrutée, il paraît en outre contraire au principe de l'économie des moyens de lancer des travaux au niveau cantonal qui seraient réduits finalement à néant par l'introduction des nouvelles dispositions du droit fédéral.

J'aimerais le redire avec force: le Conseil d'Etat rejette évidemment toute idéologie extrémiste, raciste ou faisant l'apologie de la violence, et en particulier l'idéologie nazie.

M. le Député Vuilleumier a demandé si le Conseil d'Etat pouvait s'engager à revenir avec un projet de loi. Alors il est clair que le Conseil d'Etat reviendra avec un projet de loi et je vous propose de prendre le vote au niveau national comme échéance. Si la motion du Conseil des Etats devrait être refusée ou abandonnée, nous reviendrons évidemment avec un projet de loi qui ferait suite à la motion. C'est dans ce cadre-là que je vous demande de refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 54 voix contre 41. Il y a 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz

Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 54*.

## Ont voté contre:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 41*.

## Se sont abstenus:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total:* 5.

#### Décret 2023-DIME-301

Crédit d'études additionnel en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (Tour Henri)

Rapporteur-e: Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC)

Représentant-e du gouvernement: Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de

la mobilité et de l'environnement

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: **09.01.2024** (BGC mars 2024, p. 892)
Préavis de la commission: **04.03.2024** (BGC mars 2024, p. 932)

## Entrée en matière

**Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre du COPIL de la Tour Henri et ancien étudiant de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg.

Comme vous le savez, nous avons l'honneur d'avoir dans notre canton une Faculté de droit historique créée en 1882, qui jouit d'une immense réputation au niveau national et international. Elle n'est pas seulement bilingue, elle est aussi totalement francophone et totalement germanophone et accueille ainsi des étudiants de toute la Suisse.

Grâce à d'excellents professeurs et un décanat performant, notre Faculté de droit est dynamique. Elle est réputée par sa doctrine souvent citée par les Tribunaux, elle propose de nouveaux cursus, des passerelles, des possibilités d'études à temps partiel et organise la plus grande manifestation juridique de Suisse avec ses Journées du droit de la construction. Bref, elle fait tout pour rester attractive. Mais elle souffre. Elle souffre d'un déficit d'infrastructures et avec elle, c'est toute l'Université de Fribourg qui souffre.

Les activités de notre Faculté de droit sont aujourd'hui réparties sur différents sites, à savoir celui de Miséricorde, de l'avenue de Beauregard 11 et 13 et celui de Beauregard 1. L'éclatement de la Faculté sur divers sites rend très difficile les synergies et représente au demeurant un coût élevé de location, soit en l'état plus de 1,5 million de francs par année. Les locaux sont vieillissants ou à tout le moins inadaptés aux besoins actuels. La faculté peine à trouver des salles à capacité suffisante pour bon nombre de cours. De ce fait, notre Faculté de droit, qui évolue dans un environnement intercantonal toujours plus concurrentiel, perd en attractivité et le nombre d'étudiants stagne. L'idée de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri date pourtant du milieu des années 1990, soit il y a plus de trente ans.

En 2013, le Grand Conseil adoptait un crédit d'étude de 6,5 millions pour le projet de construction du bâtiment, alors grossièrement devisé à 100 millions. En 2014, les coûts de construction du bâtiment, études comprises, étaient affinés et alors devisés à quelque 118 millions. Le projet a hélas été mis à l'arrêt entre 2016 et 2021 pour diverses raisons exposées dans le Message et sur lesquelles il ne m'apparaît aujourd'hui plus opportun de revenir. Ce d'autant plus, comme on a pu le lire dans la presse, qu'une solution définitive a été trouvée pour la Fondation Le Tremplin. On s'en réjouit.

Cela dit, après l'arrêt regrettable du projet, en 2021, une pétition We Law Fribourg a été lancée et un mandat parlementaire intitulé "La Tour Henri - assez attendu" a été plébiscité par le Grand Conseil. Le projet de la Tour Henri était alors remis sur les rails et les études ont pu reprendre. Mais, évidemment, on ne construit plus en 2024 comme on le faisait en 2013. Les conditions-cadres, les normes de construction et les normes environnementales, notamment, ont changé. Aussi, devisé à quelques 118 millions en 2014, le projet de construction est aujourd'hui évalué à quelque 152 millions, études comprises.

Je ne veux pas ici présenter le bâtiment et ses surfaces dont une brève présentation figure dans le Message, ni trop entrer dans le détail de l'augmentation des coûts de construction, ce d'autant plus qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de traiter d'un crédit d'engagement. Je vous renvoie pour les détails au Message qui est très explicite. Que ses auteurs en soient d'ailleurs ici remerciés et félicités. Je relèverai tout de même ici que l'augmentation importante des coûts s'explique notamment – pour environ 11,6 millions – par l'évolution négative des coûts de construction, ce qui est évidemment regrettable car cette part d'augmentation est causée par le retard qui a été pris. Mais nous devons aujourd'hui vivre avec ce retard et surtout ne pas en prendre davantage. Et s'il faut désormais trouver un point positif au retard, on peut relever que le bâtiment qui sera construit sera mieux adapté au développement durable – le projet est soumis au label SNBS, et même platinum – et plus respectueux de l'environnement, notamment en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui entraîne là aussi des surcoûts – par exemple la pose de panneaux solaires sur toute la toiture, qui n'étaient pas prévus en 2013. Ces surcoûts seront cependant en partie compensés ultérieurement par des économies au niveau de l'exploitation. Mais comme je le disais, nous ne nous prononçons aujourd'hui pas encore sur le crédit d'engagement, mais sur le crédit d'études additionnel de 12 millions de francs.

En voyant les coûts qui prennent l'ascenseur, lors des travaux de la commission, il a été demandé de contrôler que les coûts d'études n'augmentent pas systématiquement parce que les prix des matériaux augmentent. Il nous a alors été assuré que la mission du Service des bâtiments est désormais de signer des contrats qui autorisent un supplément d'honoraires pour des heures de travail en plus mais non pas pour des honoraires calculés uniquement sur l'augmentation des coûts des matériaux. Le SBat a aussi pour mission de cadrer les honoraires dans un système de plafonnement, pour éviter les augmentations automatiques. Il est ainsi désormais introduit des sommes plafond dans les contrats, avec l'obligation d'avertir le maître de l'ouvrage en cas de problème.

Pour le surplus, en commission comme dans le Message, il a été relevé que l'augmentation des coûts d'études s'expliquent et se justifient par plusieurs autres raisons qui sont notamment les suivantes. Tout d'abord, les mandataires ont dû reprendre le projet laissé trop longtemps en latence. Lors des travaux de la commission parlementaire, l'Architecte cantonal, M. Michel Graber, nous a indiqué que les coûts de redémarrage du projet se montait à environ 1 million. L'augmentation du crédit d'études est également justifiée par l'extension du périmètre du projet, notamment au niveau des aménagements extérieurs, ce qui entraîne évidemment des frais d'études supplémentaires d'architecte-paysagiste. L'augmentation est aussi justifiée par la nécessité d'engager aujourd'hui des spécialistes, notamment en durabilité, ce qui n'était pas prévu en 2013. Last but not least, comme vous le savez, suite à des dépassements de crédits importants dans de nombreux projets, en janvier 2022 l'OPIC est entrée en vigueur. Cette ordonnance vise notamment à définir de manière plus précise l'enveloppe financière d'un projet en vue de la demande du crédit d'engagement. Pour ce faire, deux phases SIA supplémentaires ont été ajoutées à la phase d'études, à savoir les demandes d'autorisation et les appels d'offres. Avec l'OPIC, la demande de crédit d'engagement doit ainsi être réalisée sur la base de 70% du total des prestations SIA alors que le crédit d'études de 2013 avait été établi

pour des prestations représentant environ 20% des prestations SIA. Ces deux phases d'études supplémentaire totalisent à elles deux une augmentation des coûts d'étude de près de 5 millions.

Lors des travaux de la commission, certains députés se sont demandé si les coûts du projet n'étaient pas disproportionnés pour construire une Faculté de droit dont le nombre d'étudiants et étudiantes stagne à environ 2000 depuis plusieurs années. Il leur a alors, à juste titre, été répondu que cette stagnation est justement due, en partie du moins, au déclin des infrastructures et à la forte concurrence des autres Universités, notamment Berne et Lucerne, qui modernisent leurs infrastructures et attirent ainsi de plus en plus d'étudiants et de chercheurs. Cela nous a été confirmé encore ce matin par le doyen de la Faculté de droit, M. Jacques Dubey, et les professeurs Stöckli et Jungo qui nous ont fait l'honneur d'une séance dans nos locaux sur l'initiative du député Grégoire Kubski, membre du Sénat. Lors de cette séance, il a aussi été rappelé que si le bâtiment à construire accueillera certes la Faculté de droit, il contribuera aussi à détendre la situation générale de l'Université, qui est à l'étroit dans ses murs.

Alors certes, les infrastructures ne font pas tout, mais elles participent à l'image d'une Faculté qui se veut moderne et tournée vers l'avenir.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, nous devons augmenter l'attractivité et la visibilité de notre institution universitaire. Nous devons rendre à notre Faculté de droit ses lettres de noblesse en lui accordant des infrastructures à la hauteur de sa réputation et de son histoire. Le nouveau bâtiment projeté, qui permettra de regrouper les forces sur un seul site, est placé stratégiquement au cœur de la ville, à proximité de la gare, le long de la voie CFF où passent quotidiennement en train plus de 23 000 personnes, soit plus de 8 millions par année. Le nouveau bâtiment améliorera donc significativement la visibilité de la Faculté de droit ainsi que celle de l'Université dans son ensemble. Ce nouveau bâtiment donnera une image plus dynamique du site, renforcera l'attrait du canton et engendrera des retombées directes et indirectes importantes sur l'environnement économique local, liées notamment à la construction, mais aussi au renforcement de la Faculté de droit. Il nécessite certes un financement public important, mais apporte un retour sur investissement notamment en raison de la diminution des locations payées par l'Etat. En outre, lors des travaux de la commission, la cheffe du Service des affaires universitaires, M<sup>me</sup> Floriane Gasser, a indiqué que le nombre d'étudiants, en stagnation à l'heure actuelle, impacte également les finances de l'Etat puisque les finances fédérales et les montants perçus auprès des étudiants extracantonaux financent en grande partie l'Université. Ainsi, moins l'Etat investit dans les infrastructures, moins elle attire d'étudiants et plus sa part au budget de fonctionnement est important. Enfin, ce bâtiment améliorera tout simplement les conditions de formation de la jeunesse, ce qui est peut-être l'un des éléments les plus essentiels.

La commission parlementaire a accepté ce décret à l'unanimité et vous recommande vivement d'en faire de même.

En acceptant ce crédit d'études additionnel aujourd'hui, un crédit d'engagement devrait pouvoir être présenté au printemps 2025. Après toutes les étapes nécessaires à la construction du bâtiment, la mise en service est prévue pour 2030 selon le Message. Le processus est donc encore long. Ne perdons pas davantage de temps et bâtissons aujourd'hui l'avenir de notre Faculté de droit et de notre Université.

Je terminerai en remerciant M. le Conseiller d'Etat-Directeur de la DIME Jean-François Steiert, M. le Conseiller d'Etat-Directeur suppléant de la DFAC Didier Castella, M<sup>me</sup> la Cheffe du Service des affaire universitaires Floriane Gasser et M. l'Architecte cantonal Michel Graber, pour leur disponibilité et les informations données à la commission parlementaire. Merci également à M. le Secrétaire parlementaire pour son travail rapide et de qualité. Enfin, je salue aussi la présence aujourd'hui de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens, Directrice de la DFAC, que je me réjouis de retrouver en pleine forme.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je tiens tout d'abord à remercier le rapporteur de la commission pour sa présentation très complète.

Je suis en effet très heureux aujourd'hui d'être devant vous. Les circonstances particulières du retrait pour raison de santé de ma collègue sont heureusement du passé, mais en tant que Directeur suppléant qui ai participé aux débats de la commission, je participe encore à cette séance. M<sup>me</sup> la Conseillère, que je salue, me complètera ou me corrigera si je devais dire des bêtises.

Mesdames et Messieurs, lorsque le Parlement a voté le crédit d'études à l'automne 2013, j'étais alors député et membre du Sénat de l'Université et évidemment, à ce titre, fervent défenseur de l'Université. J'étais déjà évidemment convaincu fermement par ce projet et me souviens avoir pris la parole en plénum pour soutenir la demande. Si j'ai depuis changé de casquette, mon engouement pour le projet reste le même, je peux vous l'assurer.

Zur Erinnerung: Ein Neubau für die rechtswissenschaftliche Fakultät am Standort Miséricorde versucht mehrere Ziele zu erreichen. Zunächst geht es darum, die Fakultät an einem Standort zu vereinen. Derzeit ist die Fakultät zersplittert, und diese Zusammenlegung wird die Zusammenarbeit fördern. Der Neubau wird auch dazu beitragen, den Standort Miséricorde zu entlasten, der derzeit über seine Kapazität hinaus genutzt wird.

Mais surtout, ce projet – cela a été dit par le rapporteur – donnera une nouvelle visibilité à la Faculté de droit dont la renommée s'étend au-delà de nos frontières et est importante pour l'ensemble de l'Université. Malgré leur excellente réputation, la Faculté et l'Université évoluent dans un monde toujours plus compétitif, toujours plus concurrentiel, entre Hautes Ecoles notamment. Si des efforts sont déjà faits sur le contenu de l'enseignement, la qualité de la recherche, nous ne pouvons pas ignorer l'impact des infrastructures sur le choix des futurs étudiants et étudiantes. Cela a été dit aussi par M. le Rapporteur: l'attractivité en termes d'infrastructures est également nécessaire pour les professeurs, pour les chercheurs, et vous le savez, la qualité des professeurs et des chercheurs a un impact réel sur le nombre d'étudiants. Il est donc impératif de faire avancer ce projet pour rester attractif. C'est le vœu du Conseil d'Etat.

Le projet qui a remporté le concours d'architecture – *Equité*, développé par le Bureau d'architectes Ruprecht – répond entièrement aux besoins des utilisateurs. L'emplacement stratégique du bâtiment, cela a été relevé, le long de la voie des CFF qui voit passer des milliers de personnes par jour sur la ligne Genève - St-Gall, ne manquera pas d'être une carte de visite pour l'Université et pour l'ensemble de notre canton. Son ouverture vers l'avenue du Tivoli et la gare créera un trait d'union entre le campus de Miséricorde et le reste de la ville, créant pour ce quartier central de la ville, visibilité et attractivité pour l'ensemble de la population.

Je viens par contre de prendre connaissance d'une ombre au tableau, mais c'est mon collègue qui vous en dira plus tout à l'heure. J'espère qu'on trouvera des solutions.

En conclusion je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, d'adopter le présent décret et je transmets la parole à mon collègue, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, pour la partie constructive du projet.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich danke, wie auch mein Vorredner, dem Berichterstatter für die ausführliche, detaillierte Berichterstattung und den Mitgliedern sowohl der Ad-hoc-Kommission wie der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission für die intensiven, konstruktiven Diskussionen mit allen kritischen Fragen, die dazugehören.

Ich freue mich, wie meine Kollegin und mein Kollege, wie im Übrigen der gesamte Regierungsrat, dass wir heute die Gelegenheit haben, eine Etappe von zentraler Bedeutung zu überwinden. Wir haben hinter uns einen langen, oft steinigen Weg. Wir haben auch vor uns einen langen, auch noch ab und zu steinigen Weg. Und wir haben heute eine ganz wichtige Etappe dabei zu überwinden. Die Freiburger Universität, es wurde bereits gesagt, ist für unseren Kanton von zentraler Bedeutung, die Rechtsfakultät dabei ganz besonders. Dabei zählen natürlich als Erstes die Menschen, das sind die Studierenden, die Professoren und alle Menschen, die mitwirken an der Entwicklung des Wissens und an der Vermittlung des Wissens. Aber natürlich zählen auch die Gebäude mit dazu. Und wir wissen, dass heute Gebäude ebenfalls matchentscheidend sind für das gute Funktionieren einer Hochschule.

Der Berichterstatter ist die Frage der Vergangenheit kurz angegangen. Ich werde vor allem in die Zukunft schauen, aber trotzdem einen kurzen Rückblick machen, denn man muss immer auch versuchen, einige Lehren aus der Vergangenheit zu ziehen.

Der Kanton Freiburg und der Staat Freiburg haben lange mit einem äusserst bescheidenen Reservoir an eigenen Terrains gearbeitet, und das ist mit ein Grund, dass wir einige Jahre verloren haben beim Bau des Gebäudes für die Rechtsfakultät. Man sollte schauen, dass man nie Projekte auf dem Land von Dritten plant. Wenn man selber keins hat, kommt man nicht darum herum das zu tun, aber das Risiko dabei Zeit zu verlieren ist ausserordentlich gross. Wir haben das, während vieler Jahre jetzt, mit der Weiterentwicklung des Projektes des Gebäudes der Rechtsfakultät erlebt. Wir erleben es mit anderen Projekten im Kanton, wie mit dem Gymnasium in Bulle, das zusätzlichen Platz braucht, weil sich die Bevölkerung entwickelt, wo man ebenfalls den Mangel an eigenen Terrains des Staates heute zahlt, mit viel Zeit, die man verliert.

Ganz kurz zur Vergangenheit: 2013 wurde ein Verkaufsvertrag unterschrieben mit dem Datum Ende Juni 2023, das heisst auf 10 Jahre, mit der Möglichkeit für die Stiftung, die darin arbeitet, weiterhin darin zu bleiben. Wir haben einige Jahre intensiver Verhandlungen gehabt. Die Stiftung Le Tremplin ist heute glücklicherweise im Besitz zweier Lösungen: eine Zwischenlösung, die der Staat anbietet, damit sie möglichst schnell die heutigen Gebäude verlassen können, damit wir dort mit dem Projekt weitermachen können, und eine definitive Lösung, wie es die Medien gestern berichtet haben, die nach der Übergangslösung, das heisst zirka 2028, mit allen Margen, die man sich bei solchen Voraussagen behalten muss, eintreten kann. Damit ist dieser Vergangenheitsaspekt einigermassen geregelt.

Wir haben von der Universität her verschiedene andere Gebäude, die in der Pipeline sind, was den Staat dazu bewegt, weiterhin Parzellen im Perimeter des städtischen Campus der Universität Freiburg zu suchen, das heisst zwischen Miséricorde und dem Ende der Pilgriss-Ebene, wo wir zusätzlichen Bedarf haben werden in den nächsten Jahrzehnten, damit wir nicht wieder planen müssen auf Ländereien oder Terrains, die uns nicht gehören.

Es war natürlich einfacher, vor 20 Jahren Terrains zu kaufen als heute, aber es bleibt heute möglich. Wir haben ganz bewusst die Vorzüge eines urbanen Campus in Freiburg hervorgehoben. Wir machen das regelmässig, wie das auch die Universität Bern macht, im Gegensatz, beispielsweise, zu Zürich oder zu unseren Waadtländer Freunden, die ganz bewusst ausserhalb der Stadt gebaut haben. Man kann beides wählen. Eines geht vermutlich etwas schneller; das andere hat Vorteile von der Lebensqualität her, vom Image her der Universität. Wir haben den Weg eines urbanen Campus gewählt, bezahlen mit etwas Zeit, mit der Notwendigkeit, ein minimales Reservoir an Terrains nachzuholen, um zusätzliche Gebäude, auch für andere Fakultäten, weiterhin bauen zu können.

On ne construit plus, comme cela a été dit par le rapporteur, aujourd'hui comme en 2013, ce qui a forcé à revisiter le projet pour bon nombre d'éléments. Je ne vais pas répéter les considérants du rapporteur, qui l'a fait avec brillance et excellence comme il a l'habitude de le faire, sans flatterie vile. Je souligne que le projet, quand même, a dû être revu quant à sa hauteur car il faut composer avec les nouvelles contingences liées au chauffage ou la ventilation, qui demandent un peu plus d'espace. Tout cet espace supplémentaire, dû au temps pris par le projet, multiplié par le nombre d'étages fait que la hauteur du bâtiment n'est plus la même qu'à l'époque. Cet élément-là et d'autres on suscité des interrogations de la Commission fédérale des monuments historiques qui a visité les lieux à deux reprises, notamment pour envisager l'implantation de ce bâtiment sur le site de Miséricorde et l'examiner de plus près.

Nous avons reçu hier l'expertise par laquelle la Commission fédérale des monuments historiques et la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage font part au Canton de leur point de vue concernant le projet de la Tour Henri. Comme d'usage, nous allons analyser cette expertise avec tous les services concernés et nous en tirerons les conclusions nécessaires pour la suite des travaux sur le projet. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat procédera à une pesée de tous les intérêts, comme cela doit se faire dans de tels cas. Cela signifie que les intérêts de la protection du patrimoine seront mis en balance avec d'autres intérêts et notamment, dans le cas présent, ceux de la formation universitaire de la Confédération sur le site universitaire important de Fribourg. Pour l'instant il n'est pas encore possible de dire quelles seront les conséquences de l'expertise sur la suite du projet, comme d'ailleurs du dépôt de permis de construire qui, généralement, suscite des oppositions et des propositions de modification. C'est aussi une des raisons des modifications du phasage évoquées par le rapporteur et du fait que nous venions plus tard avec le crédit d'engagement, car cela permet de venir avec le permis de construire, mais aussi avec les réactions aux oppositions. Vous savez toutes et tous, si vous avez déjà construit, que quand on construit en milieu urbain et qu'on a des oppositions ou des recours, en général le projet ne sort pas exactement comme il est entré parce qu'on doit faire des compromis si on veut éviter de faire juger le projet six ou sept ans plus tard par le Tribunal fédéral. Donc ces phases-là sont devant nous et ces phases d'adaptation en fonction des différentes procédures sont devant nous, y compris pour le rapport des commissions que je viens d'évoquer. Pour l'instant il n'est donc pas possible de dire quelles sont les conséquences de l'expertise sur la suite du projet. Nous nous efforçons de clarifier le plus rapidement possible comment le projet doit être adapté afin de concilier, dans la mesure du possible, tous les intérêts.

Dans un cas comparable – et cela aussi pour évoquer un peu le contexte général dans lequel ces expertises se font –, pour un projet qui se trouve à Morat, le projet Fleur de Morat, le canton a émis un avis de constructibilité avec des potentiels de construction modifiés, en donnant plus de poids à l'intérêt national à la densification qu'aux positions des Commissions fédérales, tout en intégrant les préoccupations de protection du patrimoine. Ces étapes sont devant nous, mais elles méritent d'être rappelées.

Le Message vous donne par ailleurs des renseignements plus détaillés sur l'évolution des contingences techniques et des coûts induits par cette évolution depuis environ dix ans. C'est ce que vous trouvez en page 9 du Message – je ne vais pas reprendre tous ces détails – et vous trouvez peu après l'estimation globale du coût, sous réserve des variations en fonction des études à faire, sous réserve des variations qui peuvent résulter des réactions que nous aurons soit au rapport des Commissions fédérales, soit au traitement des oppositions et des recours probables une fois la publication de la demande de permis de construire achevée.

Le crédit additionnel par contre permettra de faire avancer le projet jusqu'au crédit d'engagement, selon les nouvelles règles de l'OPIC, soit deux phases plus loin que ce que prévoyait le premier crédit d'études. Cela ne change rien au coût final. Simplement, quand on va deux phases plus loin avec le crédit d'études, on répartit différemment le coût global entre la phase d'études et la phase de construction. A priori, le coût total est le même, si ce n'est qu'évidemment, on le sait plus précisément quand on vient deux phases plus tard devant le Grand Conseil, avec d'une part deux phases réglées et d'autre part, surtout, le permis en main et, troisièmement, 70% des offres des entreprises sur la table et non pas des évaluations relativement générales. Cela aussi en fonction d'autres objets dont nous aurons encore à traiter aujourd'hui et prochainement sur les modifications qui ont été entreprises dans l'organisation et les processus du Service des bâtiments, pour gagner en précision dans les estimations qui vous sont soumises dans le cadre des projets de construction.

Sur les éléments de durabilité, nous avons un certain nombre de nouvelles obligations soit du droit fédéral, soit des stratégies qui ont été fixées et qui signifient investir un petit peu plus au début. Mais on ne calcule plus aujourd'hui le coût d'un bâtiment

uniquement au moment du couper du ruban, on essaie de calculer le coût du bâtiment sur l'ensemble de sa durée de vie. Vous savez sans doute toutes et tous, y compris si vous construisez pour vous-même, en privé, que si vous faites trop d'économies au moment où vous construisez, ça vous recoûte cinq, dix, quinze ans après quand vous devez remplacer plus rapidement des matériaux. Les notions de durabilité prennent en considération le coût de vie global d'un bâtiment et non pas seulement le coût initial. Je rappelle qu'au moment où vous coupez le ruban d'un bâtiment public ou privé, vous avez derrière vous 15 à 20% des coûts du bâtiment global et devant vous 80 à 85% des coûts. Cette chose est extrêmement importante quand on évalue la manière de construire, de planifier, un bâtiment et qu'on prend des responsabilités sur la durée totale de vie d'un bâtiment. C'est par ailleurs positif pour l'Université, qui peut ainsi réduire la charge d'entretien pour consacrer plus de moyens à l'enseignement et à la recherche.

J'en ai terminé sur ces quelques éléments. Je vous remercie pour votre attention et vous rappelle que le Conseil d'Etat vous remercie d'avance de donner suite aux conclusions de son Message.

**Brodard Claude** (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). La Commission des finances et de gestion a examiné, lors de sa séance extraordinaire du 8 février, les aspects financiers initiaux de la construction du bâtiment de la Faculté de droit de notre Université sur le site de la Tour Henri. Le Conseil d'Etat nous demande tout d'abord un crédit d'études additionnel de 12 millions qui s'ajouteraient au crédit d'étude initial de 6,5 millions. Notre Gouvernement nous sollicite aussi aujourd'hui pour un premier crédit d'engagement de 3,4 millions destiné à financer les travaux préparatoires, à savoir des démolitions de bâtiment et des sondages du sol. Par contre, les éventuels coûts de dépollution ne sont pas inclus.

Il était temps et la CFG est convaincue de la nécessité d'avancer enfin avec ce projet. Toutefois, la définition actuelle des coûts interpelle puisqu'en l'état, la facture des coûts d'investissement estimés a augmenté de près de 50%, passant en seulement dix ans de 100 à plus de 152 millions aujourd'hui. Certes, l'inflation, l'augmentation des prix dans la construction, les normes techniques toujours plus élevées sont passées par là. Mais cela peut, il est vrai, laisser songeur. Le coût d'une forme d'immobilisme dans ce dossier est cher payé. L'investissement en tant que tel a recueilli toutefois le soutien des membres de la CFG, convaincus de la nécessité de renforcer l'Université et, dans le cas précis, sa Faculté de droit.

La CFG demande instamment que le crédit d'engagement de la construction qui sera proposé aux députés et à la population fribourgeoise soit déterminé avec un degré d'assurance très élevé. Les différents mandataires ont cette responsabilité et doivent la supporter. Nous ne voulons plus revoir ces incessantes rallonges et dépassements que personne n'assume vraiment et qui ne passent plus institutionnellement.

Sous l'angle financier, la CFG a préavisé favorablement ces deux dépenses et à l'unanimité de ses membres et vous prie d'en faire de même.

**Dorthe Sébastien** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je m'exprime sur les deux décrets, je ne reprendrai pas la parole par la suite M. le Président. J'ai été le coauteur du mandat de 2021, "Faculté de droit à la Tour Henri: assez attendu!"

Initialement envisagé en 2013, ce projet a souffert de retards substantiels, principalement dûs à des difficultés d'acquisition du terrain et à des négociations prolongées avec la Fondation Le Tremplin. Cela a malheureusement entraîné une augmentation considérable des coûts se traduisant aujourd'hui, notamment, par la nécessité d'un crédit d'études additionnel de 12 millions et un crédit d'engagement de 3,4 millions pour la démolition des bâtiments existants et les sondages des sols. Il est regrettable de constater que ces retards auraient pu être évités avec une approche plus proactive de la part du Conseil d'Etat. Les négociations avec la Fondation du Tremplin, notamment, auraient pu, auraient dû, être menées, à notre avis, avec une plus grande diligence et une plus grande efficacité. Cette absence de proactivité a non seulement prolongé le calendrier du projet, mais aussi contribué à une escalade financière qui aurait pu être contenue.

Néanmoins, malgré ces déconvenues, l'importance de mener à bien ce projet demeure indéniable. Regardons vers l'avant! La Faculté de droit, forte de son histoire et de sa réputation, joue un rôle essentiel pour notre Université et notre canton. La nouvelle construction durable offrira des installations modernes et adaptées, favorisant un environnement académique propice à l'excellence. Elle permettra également de centraliser les activités de la Faculté, actuellement dispersées sur plusieurs sites, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle et renforçant la cohésion au sein de la communauté universitaire. En outre ce bâtiment ne sera pas seulement un avantage pour l'Université, mais également un enrichissement pour la ville de Fribourg – et c'est moi qui le dis. En termes d'attrait architectural et de dynamisme culturel, il symbolisera l'engagement de notre région envers une formation de qualité et renforcera la position de l'Université en tant que pôle éducateur majeur. Face à ces perspectives, il est impératif d'agir rapidement pour éviter toute augmentation supplémentaire des coûts et pour garantir que la Faculté de droit puisse bénéficier de ces nouvelles installations dans les meilleurs délais.

Comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, j'invite le Grand Conseil à soutenir ces deux décrets et le Conseil d'Etat à les mettre en œuvre avec diligence, efficacité et gestion des coûts. Ainsi ce projet essentiel pour l'avenir de l'Université de Fribourg et de sa Faculté de droit pourra enfin se concrétiser.

**Tschümperlin Dominic** (Le Centre/Die Mitte, LA). Meine Interessenbindungen: Ich war Teil der vorberatenden Kommission und habe an der rechtswissenschaftlichen Fakultät der Universität Freiburg studiert. Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte.

Einstimmig unterstützt die Fraktion Die Mitte das Eintreten auf das erste Dekret in Zusammenhang mit dem Neubau eines Gebäudes für die rechtswissenschaftliche Fakultät der Universität Freiburg. Vorerst einmal über den Verpflichtungskredit, über die Vorbereitungsarbeiten; ich werde im zweiten Rahmen dann noch einmal über das andere Dekret sprechen.

Ovid sagte schon vor über 2000 Jahren: "Was lange währt, wird gut." Ich erspare Ihnen das lateinische Original. Ewigkeiten mussten wir warten, bis man endlich ein konkretes Projekt vorlegen konnte; man hat es bereits gehört. Wir müssen hier aber nun vorwärts schauen und dieses Projekt weitertreiben.

Parce qu'aujourd'hui, finalement, nous avons la possibilité de poursuivre ce projet. Le projet de construction de ce nouveau bâtiment pour la Faculté de droit est impératif pour le développement de l'Université de Fribourg et pour sa Faculté de droit – une faculté phare de cette Université.

Cette Faculté compte, on l'a déjà entendu, à peu près 2000 étudiants et étudiantes qui ont leurs cours actuellement sur le site de Miséricorde et sur le site de Beauregard. Certains le savent: le site de Miséricorde déborde – il n'y a plus assez de place – et le site de Beauregard n'est pas adapté à l'utilisation universitaire. L'infrastructure est pourtant le garant et la base pour une bonne éducation au sein de l'Université. Evidemment, pour cela, on a besoin d'un nouveau bâtiment.

Et pour pouvoir construire ce nouveau bâtiment, il faut d'abord procéder à la démolition des bâtiments préexistants, vétustes et, honnêtement, assez moches.

Das ist nun möglich. Jetzt, nachdem der Umzug der Stiftung Le Tremplin endlich unter Dach und Fach ist, kann man hier auch vorwärtsmachen. Die Kosten für diesen Abbruch von 3,4 Millionen sind moderat und nötig für die Weiterentwicklung der Universität Freiburg.

Und genau aus diesem Grund, sehr geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bitte ich Sie, im Namen der gesamten Mitte-Fraktion, diesen Kredit anzunehmen.

Raetzo Tina (VEA/GB, BR). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s au sujet du crédit d'études additionnel que le groupe va accepter à l'unanimité.

Dix ans après le concours d'architecture, il est aujourd'hui nécessaire de relancer le projet et d'y mettre les moyens. Si nous voulons que l'Université de Fribourg reste compétitive dans le paysage académique suisse, il est aujourd'hui plus que nécessaire d'investir dans des infrastructures modernes. C'est selon moi un cercle vertueux: des installations à la pointe et de bonnes infrastructures attirent davantage de chercheurs et de professeurs de talent, qui attirent davantage d'étudiants. Il faut donc saisir cette opportunité aujourd'hui et ne pas prendre plus de retard si l'on veut rester compétitifs, sachant que d'autres Universités proposent d'excellents programmes. Et comme nous l'a dit le doyen de la Faculté de droit ce matin, ce qui coûte cher aujourd'hui, c'est de ne pas construire de nouvelles Universités, avec la location de différents bâtiments éparpillés.

Pour la suite de ce projet et pour entrer plus dans le détail, nous voudrions tout de même insister sur l'importance des aménagements extérieurs en terme de biodiversité et ce pour trois raisons. D'abord, la dimension environnementale du Message ne parle que de mobilité. Pourtant, dans les critères SNBS 341 à 343 – et je vous rappelle qu'on vise tout de même la certification Platine, et nous sommes très heureux qu'il y ait autant d'ambition – on parle de l'intégration de la faune et de la flore dans le projet avec, par exemple, des façades ou des toitures végétalisées, des jardins, etc. On sera donc évalués sur ces critères. Il faut dès lors les prendre en compte dès le début du projet. Deuxièmement, les espaces verts diversifiés permettent de lutter contre les îlots de chaleur, surtout dans des zones très minéralisées. Et finalement, on a voté une Stratégie cantonale pour la biodiversité l'année dernière, avec des mesures comme la mise en valeur des terrains propriété de l'Etat selon leur potentiel pour la biodiversité. On y parle aussi de compensations écologiques au niveau des zones à bâtir. Donc je pense vraiment que ce bâtiment est une belle opportunité pour mettre en œuvre cette stratégie dans l'espace bâti. Et surtout, en termes d'image, les espaces verts sont quelque chose de très visible. Cette Université est centrale – on la voit depuis le train, etc. – et les nouveaux bâtiments de l'Etat jouent un rôle crucial en tant qu'ambassadeurs des valeurs de l'administration publique et à ce titre doivent être exemplaires. Je trouve par exemple que le projet du nouveau Musée d'histoire naturelle, à ce titre, constitue un bel exemple et renforce la légitimité de l'Etat en tant que leader sur ce sujet.

Pour ces trois raisons, il est primordial d'intégrer un volet biodiversité sous la dimension environnementale du projet si l'on veut obtenir cette certification Platine.

En conclusion, si nous voulons une Université à la hauteur de toutes les ambitions que je viens de citer, il est nécessaire d'investir ces 12 millions de francs additionnels pour les études. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous invite donc à soutenir ce crédit d'études.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Sénat de l'Université, je fais partie du COPIL de la Tour Henri et également de l'association des Alumnis de la Faculté. Je m'exprime aujourd'hui au nom du groupe socialiste et serai bref puisqu'il y a énormément d'éléments qui ont déjà été mentionnés.

Aujourd'hui nous allons nous prononcer sur un projet d'ampleur, un projet qui marquera le paysage visuel et académique du canton, un projet qu'on léguera aux futures générations. La Faculté de droit conserve une réputation hors norme, on l'a vu ce matin lors de notre discussion dans ce bâtiment même avec le doyen et deux professeurs de l'Université qui gardent vraiment un rayonnement intense aux niveaux suisse et international. Mais le monde universitaire est un monde extrêmement concurrentiel. L'Université de Lucerne, par exemple, fait les yeux doux aux Tessinois qui se rendaient traditionnellement à Fribourg; les Bernois font les yeux doux aux Haut-Valaisans; les Zurichois ciblent la Suisse centrale; les Genevois ciblent surtout les Genevois (*rires*). Fribourg est en concurrence directe avec Berne, avec Genève, avec Lausanne, avec Zurich... Et il est légitime, en particulier en période de playoffs, de nous demander si nous voulons laisser gagner Genève, si nous allons faire face à Berne ou Zurich.

Ayez également en tête que ne pas construire ce site appartenant à l'Etat, qui loue en même temps ce bâtiment de Beauregard – qui coûte en location chaque année –, génère en soi des frais de location dans le vide.

Donc, afin que Fribourg continue de régater face à Berne, Genève ou Zurich, je vous encourage à soutenir ces deux crédits, comme le fera le groupe socialiste à l'unanimité.

**Papaux David** (*UDC/SVP*, *FV*). Mes liens d'intérêts: j'étais étudiant à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg. Pour des raisons d'économie de temps, j'en profite pour exprimer la pensée du groupe de l'Union démocratique du centre tant sur le crédit d'études additionnel que sur le crédit pour les travaux préparatoires.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce crédit d'études tout comme le crédit d'engagement pour les travaux préparatoires, mais se montre très, très critique. En effet, comment le projet a-t-il pu connaître un tel retard? On nous sort l'excuse du Tremplin qui ne voulait pas se déplacer. Mais comment une association vivant majoritairement grâce au soutien de l'Etat a-t-elle pu se permettre de mordre ainsi la main la nourrissant?

Il y a bien un problème au niveau de la gestion du projet, cela se manifeste non seulement dans le retard, mais aussi dans le surcoût. Mais la mauvaise gestion est si récurrente qu'on en deviendrait presque habitué et je cite pour exemple, la H189, le pont de la Poya et j'en passe, avec beaucoup d'exemples plus récents. Le groupe de l'Union démocratique du centre refuse de s'habituer à cette mauvaise gestion, mais soutiendra tout de même le projet car il ne veut pas freiner le développement de notre Université qui est une carte de visite importante pour notre canton, ce d'autant plus que ce nouveau bâtiment donnera une belle image en arrivant en gare de notre chef-lieu cantonal.

La majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra donc tant le crédit d'études additionnel que le crédit pour les travaux préparatoires.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants qui, malgré quelques mécontentements sur la lenteur du dossier, sont d'accord avec nous. Il est temps d'avancer. Sur les questions techniques – il y en a une ou deux –, je laisserai mon collègue répondre. Merci en tout cas pour l'entrée en matière.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Merci aux député-e-s pour l'entrée en matière et la tonalité positive ainsi que pour la prise de conscience de l'importance de notre Faculté, malgré les difficultés qui sont derrière nous. Aux remarques du rapporteur de la CFG et d'autres sur le suivi des engagements, nous aurons l'occasion d'en débattre un peu plus intensément et de manière plus détaillée sur l'objet que nous traiterons après la pause. Néanmoins, je me permets d'anticiper sur un certain nombre d'éléments. Le rapporteur l'a déjà évoqué: le Conseil d'Etat a mis sur pied une nouvelle gouvernance au Service des bâtiments. Il l'avait déjà fait, avant que la majorité d'entre vous soient présents ici, au Service des ponts et chaussées à la suite de surcoûts de projets routiers. Je n'étais pas encore là donc je n'ai aucun mérite, mais les choses ont été faites. Au Service des bâtiments, selon des analyses analogues à ce qui a été fait au Service des ponts et chaussées, les surcoûts de plusieurs projets ont conduit à une réorganisation du service et à un changement des responsables, avec aujourd'hui une équipe à 100% neuve, avec de nouveaux process et avec, comme l'ont évoqué plusieurs d'entre vous, le fait que nous venons désormais au Grand Conseil avec 70% des offres sur la table et non pas avec des offres relativement générales, ce qui sécurise évidemment le coût pour les crédits d'engagement.

Mais il faut aussi dire que cela a une petite contrepartie: on augmente un tout petit peu le risque de dépenser plus d'argent pour rien si d'aventure, après aboutissement des études, on estime ne plus vouloir du projet. J'ai eu des échanges sur le sujet avec un certain nombre de syndics qui se posent exactement les mêmes questions: jusqu'où va-t-on? Combien investit-on avant d'aller devant un législatif avec les projets? Mais d'une manière générale, les crédits d'études étant votés au Grand Conseil avec des majorités fortes, cela donne une légitimité pour prendre le risque de dépenser un peu plus et arriver avec un projet relativement bien ficelé.

Sur le deuxième élément évoqué, de manière subliminale en tout cas, par le président de la Commission des finances et gestion - c'est-à-dire le suivi des coûts -, nous avons actuellement des process qui font que nous travaillons sur des réserves plus importantes que par le passé. Je rappelle que par le passé, nous avons travaillé sur plusieurs projets avec des réserves de 3 à 4%, c'est-à-dire inférieures d'un facteur 4 à 5 dans certains cas à ce qui est d'usage en fonction des habitudes dans la plupart des autres cantons. Evidemment, quand on fait cela, ça coûte moins au début, mais le risque résiduel est beaucoup plus important. Nous avons d'autre part développé un certain nombre de mécanismes de suivi des différentes réserves, avec des process et des automatismes qui nous avertissent dès qu'on dépasse un niveau d'utilisation des réserves par rapport à l'utilisation des budgets. Je ne vais pas entrer dans le détail de ces instruments techniques, mais les avertissements sont donnés beaucoup plus tôt. Les possibilités données à une commission de bâtisse, à un comité de pilotage et au Conseil d'Etat – qui est informé en cas de dépassement de plus de 50% d'utilisation de la réserve – font que l'on a des marqueurs clairs, traçables aussi dans l'évolution des coûts de chantier. Cela donne des opportunités, si on le fait en début de chantier, de prendre des décisions sur le contenu de ce qu'on est en train de construire. Parce que si vous venez dire après 90% des dépenses d'un chantier qu'il faut modifier l'objet, cela devient un peu compliqué. Mais si vous le faites après 10% du chantier parce vous voyez relativement tôt que vos offres ne vont pas dans la direction voulue, vous pouvez encore faire des modifications de projet nettement plus importantes vers une orientation "coûts" et non pas vers une orientation "maximisation des fonctionnalités". Voilà quelques éléments, mais nous aurons sans doute l'occasion d'approfondir cela après la pause.

Sur la remarque du député Dorthe, de type un peu partisane, je ne vais pas trop m'attarder. Je suis persuadé que d'autres gens auraient été beaucoup plus efficaces pour négocier son départ avec la fondation du Tremplin. Je vous inviterai volontiers la prochaine fois, lorsque nous aurons des négociations similaires à faire. Je rappelle qu'au début de la législature précédente, après quatre ans d'attente, rien n'avait été fait et qu'il a fallu développer un projet ad hoc de l'Etat pour pouvoir loger temporairement la Fondation du Tremplin à la route des Arsenaux, ce qui a été relativement compliqué. Je remercie ici les gens qui ne polémiquent pas trop mais qui par contre ont aidé à négocier, à discuter. Plusieurs d'entre vous ont participé, à un titre ou à un autre, aux discussions complexes avec la Fondation pour pouvoir assurer son départ. Plutôt que de polémiquer, je dis ici merci à ces personnes qui ont contribué à ces éléments-là et regardent plutôt vers l'avenir.

Sur les remarques de la députée Raetzo sur la biodiversité, les aménagements, les côtés plutôt environnementaux du standard SNBS... Ces choses sont d'ores et déjà prises en considération. Nous avons un aménagiste-paysagiste qui participe à l'élaboration du projet et nous serons certainement amenés, par les différents considérants, à venir approfondir encore un petit peu plus l'aspect paysage en général et les éléments environnementaux dans le cadre du développement du projet. Je rappelle que nous avons encore deux phases longues d'études devant nous, avec possibilité de travailler sur ces éléments – ce qui est prévu.

Pour le reste, il s'agit davantage de remarques que de suggestions claires ou de questions, je ne prolongerai donc pas mon intervention et je vous remercie de votre attention.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées et les groupes qui acceptent d'entrer en matière. Quant à la remarque de M. le Député Papaux, le groupe de l'Union démocratique du centre n'est certainement pas le seul à refuser de s'habituer aux surcoûts. Mais vous l'avez entendu, des mécanismes ont été mis en place et je suis d'un naturel optimiste et je suis convaincu qu'à l'avenir, ces mécanismes permettront de les éviter.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

**Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Cet article traite précisément du montant supplémentaire, 12 millions, nécessaire aux études préparatoires, étant précisé – comme on l'a déjà relevé – que ces études s'étendent jusqu'à la fin des appels d'offres, soit la phase SIA 41.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

- II. Modifications accessoires
- > Adopté.
- III. Abrogations accessoires
- > Adopté.
- IV. Clauses finales
- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

- I. Acte principal
- > Confirmation de la première lecture.
- II. Modifications accessoires
- > Confirmation de la première lecture.
- III. Abrogations accessoires
- > Confirmation de la première lecture.
- IV. Clauses finales
- > Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du décret:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/ SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/ Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE, UDC/SVP), Fattebert David (GL, Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE, PLR/PVL / FDP/ GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL/ FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL/FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/ GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/

SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 98*.

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). Total: 2.

## Décret 2023-DIME-350

Crédit d'engagement pour les travaux préparatoires en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (Tour Henri)

Rapporteur-e: Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC)

Représentant-e du gouvernement: Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de

la mobilité et de l'environnement

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: **09.01.2024** (BGC mars 2024, p. 892)
Préavis de la commission: **04.03.2024** (BGC mars 2024, p. 936)

## Entrée en matière

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Mes liens d'intérêts sont toujours les mêmes et je vais pouvoir être beaucoup plus bref ici.

Il existe actuellement plusieurs bâtiments sur le site de la Tour Henri. En outre, deux parcelles concernées par le projet sont inscrites au cadastre des sites pollués et l'éventuelle présence de biens archéologiques n'est pas exclue. Aussi, pour assurer une réserve de temps suffisante, permettant de démolir les bâtiments, d'effectuer les sondages archéologiques et un assainissement éventuel, sans retarder l'étude et la construction, il est nécessaire de planifier les travaux de démolition de manière anticipée, avant le démarrage effectif de la construction du projet. Par conséquent, un crédit d'engagement de 3,4 millions de francs pour la démolition des bâtiments sur les parcelles concernées et pour effectuer les sondages est demandé. Pour autant que besoin, je précise que ce montant de 3,4 millions de francs est compris dans le coût de construction devisé à 152 millions de francs et ne s'ajoute évidemment pas à celui-ci. En revanche, comme l'a relevé M. le Député Claude Brodard, le crédit d'engagement ne comprend pas les éventuels coûts de dépollution des sols que les travaux préparatoires pourraient mettre à jour.

Sur ces brèves considérations, la commission parlementaire a accepté ce décret et vous remercie d'en faire de même.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur, qui a très bien résumé la situation. Le débat d'entrée en matière a eu lieu avec le point précédent.

Je rappelle ici que ces travaux permettront d'assurer la construction dans des meilleurs délais et d'éviter certains risques qui pourraient s'avérer. Donc, je vous remercie de soutenir ce crédit d'engagement.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Viel gibt es nicht mehr dazu zu sagen. Wir haben bei der Eintretensdebatte zum vorangehenden Dekret eigentlich das Wesentliche diskutiert und vorgestellt.

Mit den 3,4 Millionen Franken können wir die Arbeiten der künftigen Baustelle beschleunigen, frühzeitig die nötigen Vorarbeiten unternehmen, im Bewusstsein, dass allfällige Kosten für die Entsorgung und Behandlung des Bodens nicht im Kredit inbegriffen sind, auch nicht im gesamten Baukredit, und somit noch dazukommen können. Aber gerade deshalb müssen wir frühzeitig schauen, was ist überhaupt im Boden, und was sind die entsprechenden Kosten.

**Tschümperlin Dominic** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Mes liens d'intérêts, vous les connaissez déjà. Je parle à nouveau au nom du groupe Le Centre, qui accepte également ce crédit. Les arguments restent les mêmes.

Die Infrastruktur ist ein Kernelement für die Attraktivität unserer Universität. Deshalb ist es absolut notwendig, auch diesen Kredit anzunehmen, was die gesamte Mitte-Fraktion tun wird.

Kehl Roland (VEA/GB, SE). Ich war Mitglied der parlamentarischen Kommission und spreche für die Fraktion Grünes Bündnis.

Die Rechtsfakultät ist ein Prestigeobjekt, "un véritable projet de prestige", für die Universität unseres Kantons und seiner Hauptstadt Freiburg. Wer die Pläne studiert und seine Nase in das Gewinnerprojekt "Equité" steckt, der begreift, dass dieses Bauprojekt, zusammen mit dem neuen Bahnhof, das Herz der Stadt Freiburg grundlegend verändern und in ein neues, modernes Kleid hüllen wird. Der Miteinbezug des Bahnhofs, der Busse, der "Transagglo" und damit auch des Langsamverkehrs zeigt: Hier wird nicht nur modern geplant, sondern auch nachhaltig.

Das Projekt der neuen Rechtsfakultät ist wie ein Zug, der schon lange aufgegleist ist und nun endlich Fahrt aufnehmen kann. Sicherlich, die Schweizer Züge fahren eigentlich immer pünktlich ab. Dieser Zug hatte ein bisschen Verspätung, aber das hat ja einen Grund – im SBB-Jargon heisst es: Verspätung wegen Abwarten eines anderen Zuges. Dieser andere Zug ist die Stiftung Le Tremplin, die lange Zeit ein Gleis blockiert hat. 2023 ist die Vereinbarung mit der Stiftung ausgelaufen und das Tremplin verlässt den Bahnhof gegen Westen, und der "Train Tour-Henri" kann volle Fahrt aufnehmen.

Um keine Zeit zu verlieren, sollen die bestehenden Gebäude möglichst bald abgerissen und der Boden soll saniert werden. Der Staatsrat beantragt für diese Vorbereitungsarbeiten einen Verpflichtungskredit von 3,4 Millionen Franken.

Diesen Zug soll man jetzt fahren lassen. Der Projektierungskredit und der Verpflichtungskredit, sie gehören zusammen. Und wer für den ersten ist, wird sich dem zweiten nicht widersetzen.

Aus diesen Überlegungen wird die Fraktion Grünes Bündnis dieses Dekret annehmen.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie les intervenants pour l'entrée en matière.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Même commentaire que M. le Représentant du Gouvernement.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

- > Adopté.
- II. Modifications accessoires
- > Adopté.
- III. Abrogations accessoires
- > Adopté.
- IV. Clauses finales
- > Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du décret:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/ PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/ GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/ Die Mitte), Galley Liliane (FV, VEA/GB), Galley Nicolas (SC, UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE, Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/ PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA, PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE, VEA/GB), Kolly Gabriel (GR, UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/ GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR, PS/SP), Raetzo Tina (BR, VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA, VEA/GB), Schneuwly Achim (SE, UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA, PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Tritten Sophie (SC, VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE, Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/ PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 95.

Ont voté contre:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). Total: 2.

\_

## Décret 2023-DIME-102

# Crédit additionnel en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg

Rapporteur-e: Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)

Représentant-e du gouvernement: Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de

la mobilité et de l'environnement

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapport/message: **09.01.2024** (BGC mars 2024, p. 869) Préavis de la commission: **05.03.2024** (BGC mars 2024, p. 889)

## Entrée en matière

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). La commission parlementaire chargée d'étudier le message du crédit additionnel pour la construction de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) s'est réunie le mardi 5 mars dernier. Au nom de la commission, je tiens à remercier MM. les Conseillers d'Etat Jean-François Steiert et Didier Castella pour leurs explications soutenues, M. Michel Graber, architecte cantonal, M. Philippe Trinchan, chef du Service de la culture et M<sup>me</sup> Catherine Cotting, architecte et cheffe de grands projets au Service des bâtiments.

Le projet d'agrandissement de la BCU a démarré il y a plus de quinze ans. Se sont alors succédé plusieurs conseillers d'Etat et architectes cantonaux à la manœuvre. En 2014, notre Parlement a accordé un crédit d'études de 4 millions au Conseil d'Etat pour établir un programme des travaux ainsi qu'un budget en vue de déterminer le crédit d'engagement nécessaire à la réalisation de la transformation de la BCU. C'est finalement en 2017 que nous avons validé le crédit d'engagement d'un montant de 60 millions pour un coût total du projet de 79 millions, en tenant compte des 4 millions déjà accordés pour les études par notre Grand Conseil et des subventions fédérales estimées à 15 millions.

Vers la fin 2019, la BCU déménage en urgence ses livres en plusieurs endroits dans le canton afin de permettre différents sondages. Ce fait est pour le moins surprenant puisqu'il survient dix ans après les premières réflexions concernant le projet. En pleine pandémie, au début 2020, les premiers travaux de réalisation sont mis en soumission auprès d'entreprises fribourgeoises et de l'extérieur. L'offre du gros œuvre présente déjà un premier dépassement de près de 3 millions, mais ce n'est que le début des mauvaises surprises puisque les réserves du devis général sont rapidement mises à néant. Par la suite, le chantier devra encore subir une hausse des prix des matériaux à la suite de la guerre en Ukraine et de la crise concernant la livraison des biens de construction. Cette situation compliquée amène le Service des bâtiments à demander un audit à un expert indépendant pour analyser les causes de cette situation et définir une évaluation des coûts prévisibles finaux. Parallèlement, l'Inspection des finances, sur la base du rapport d'experts, a procédé à une estimation du coût final du projet qui se chiffre à 114 400 000 francs. La commission parlementaire a pu obtenir de la DIME ces deux rapports, qu'elle a analysés avec beaucoup d'intérêt. Elle remercie par ailleurs M. le Conseiller d'Etat Steiert de les lui avoir transmis spontanément.

Il ressort de ces rapports une multitude de causes qui expliquent cette situation devenue, vous en conviendrez, catastrophique. Les points principaux relevés sont une gestion de projet défaillante, tant du côté des mandataires censés maîtriser le contrôle des coûts que du côté de l'Etat de Fribourg, maître de l'ouvrage. L'Inspection des finances a constaté l'absence d'un véritable plan de continuité des projets au Service des bâtiments, qui a vu se succéder quatre architectes cantonaux depuis le début des réflexions sur le projet. Un point particulièrement important est la sous-estimation, par les mandataires, des quantités et des prix unitaires des différentes prestations lors de l'établissement du devis général. L'information envers le maître d'ouvrage sur la précision du devis général et sa base de calcul sont également signalées comme problématiques. Un autre élément est relevé: les exigences d'un voisin, la communauté Saint-Pie-V, qui aurait contribué à pousser les coûts vers le haut. Concernant cette information, les chefs de groupe du Grand Conseil ainsi que votre serviteur ont reçu, la semaine dernière, un long rapport de la SA Saint-Pie-V qui s'inscrit en faux sur les éléments de l'expertise les mettant en cause et qui regrette ne pas avoir été consultée par les experts. Ce rapport relève un problème récurrent de communication tout au long de l'élaboration du projet jusqu'à sa mise à l'enquête.

Aujourd'hui, les travaux doivent être menés à leur terme et nous devons prendre acte des problématiques rencontrése et surtout demander qu'à l'avenir, la gestion de tels projets soit parfaitement maîtrisée par des processus fiables et un controlling performant. Le Service des bâtiments nous a assurés, lors de la séance de la commission, qu'une grande partie des recommandations des experts ont été prises en compte ou sont en passe d'être mises en œuvre.

On peut disserter longtemps sur ce projet, rechercher des coupables. Une chose est sûre: il y a eu trop d'intervenants durant toute la phase de projet, notamment, je l'ai déjà dit, au sein du Conseil d'Etat et du Service des bâtiments, pour un réel suivi du dossier. De plus, établir un devis général sur la base d'estimations doit à l'avenir être proscrit. Le coût estimatif du projet doit être étayé par des offres avant que le Grand Conseil ne soit saisi d'un crédit de construction. C'est déjà le cas pour les grands projets de génie civil à la suite du dépassement des coûts de construction des travaux du pont de la Poya et de la route de contournement de Bulle.

Nous pouvons être fâchés par ces situations à répétition. Nous pouvons, par nos paroles, montrer la voie à suivre. Dire non tout à l'heure pourrait néanmoins avoir des conséquences encore plus désastreuses: arrêt des travaux, contrats de travail annulés auprès des entreprises, indemnisation de celles-ci, plus de bibliothèque et j'en passe. Lors du vote, je vous invite à réfléchir avant de presser sur le bouton.

Pour conclure, j'aimerais vous rappeler les coûts probables estimés à ce jour par les experts et le Service des bâtiments. Ces montants comprennent les divers imprévus reconstitués et de nouvelles réserves pour pallier d'éventuelles surprises sur le chantier, qui devrait se terminer en été 2026. Le crédit complémentaire se présente comme suit:

- > 6 076 979 francs pour les frais annexes et l'impact des déménagements dans trois sites de stockage;
- > 31 920 000 francs pour les surcoûts liés aux CFC 1 à 9 dont vous trouvez le détail en pages 7 et 8 du Message du Conseil d'Etat soit, au total, un crédit additionnel demandé de 37 996 979 francs. Le coût final du projet devrait ainsi s'élever à 117 millions j'ai arrondi à la centaine supérieure.

Par 8 voix contre 2, la commission parlementaire vous propose, chères et chers collègues, d'adopter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai le redoutable privilège d'ouvrir ce débat au nom du Gouvernement. Un débat qui s'annonce difficile, pénible, non souhaitable pour nous tous. Je me fais donc le porte-parole de tous les membres du Conseil d'Etat en tant que Directeur suppléant – j'ai précédemment expliqué la cause, c'est exactement la même dans le cas de cette situation exceptionnelle, difficile, du chantier de la BCU. Le Directeur DIME en parlera en détail dans quelques instants.

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat a, je tiens à le dire, mis en place les outils nécessaires de gestion des risques et de contrôle de ses projets de construction. Je pense en particulier à la nouvelle directive qui a déjà été évoquée dans le débat précédent par mon collègue: l'OPIC. Il s'agit de s'assurer, à futur, que de telles situations ne se reproduisent pas. Je peux vous assurer que les changements de pratique sont bien en place. Je le vois dans les nouveaux dossiers.

Avant que vous ne vous penchiez sur le coût du chantier, j'aimerais rappeler l'importance, la complexité, du projet du point de vue de la Direction représentant les utilisateurs. Le projet d'agrandissement et de restructuration de la BCU est en effet un objectif majeur du Programme gouvernemental. Il vise à doter notre canton d'une bibliothèque moderne et attractive pour toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois, adaptée aux évolutions et aux services des générations futures. La prochaine BCU sera un centre d'excellence dans la mise à disposition du patrimoine culturel fribourgeois, des archives de journaux régionaux ou films historiques, etc. En effet, le futur bâtiment permettra d'assurer les conditions d'accueil et de sécurité nécessaire à plus de 400 000 usagers par année, qui auront ainsi accès à l'ensemble du savoir du canton et à son patrimoine. Elle sera aussi la porte d'entrée de Fribourg sur les connaissances produites par le monde entier, vérifiées, actualisées en continu avec des millions de documents à disposition sous forme d'imprimés, de fiches électroniques consultables, d'accès à des bases de données, etc.

La BCU sera donc un lieu qui se veut accueillant, tant pour la population dans toute sa diversité que pour les universitaires. Sa surface va doubler, passant de 7000 à 14 000 m² et les espaces publics vont quintupler, passant de 1800 à 9200 m². D'une grande complexité, le chantier a démarré en janvier 2021 et s'achèvera à la fin 2025, avec une ouverture au public prévue à la fin de l'été 2026. Sa complexité tient à la valorisation d'un bâtiment protégé, bâtiment emblématique. L'exploitation devra être fonctionnelle et moderne. De plus, il est situé en plein centre-ville. Une bonne nouvelle quand même dans ce contexte difficile et pénible: le chantier avance bien. L'ouverture reste prévue à l'été 2026.

J'aimerais encore relever un volet important du présent message du crédit supplémentaire: en 2020, la structure porteuse des espaces de stockage de l'ancien bâtiment a montré un risque d'effondrement sous le poids des livres, faisant encourir un risque inacceptable aux personnes et aux collections. Il a fallu organiser un déménagement d'urgence. Deux halles de stockage de 5800 m² ont dû être aménagées à Romont dans la zone industrielle de la Maillarde. Les services au public et le déménagement de ces collections représentant plus de 2,2 millions de livres ont duré de janvier à octobre 2020. Ces locaux devront être libérés dès que possible pour retrouver leur affectation économique dans les bâtiments du SIC. Je rappelle que la construction du bâtiment du SIC a aussi été reportée sur la base d'une décision justifiée du Grand Conseil, notamment

pour que le terrain prévu pour le SIC soit mis à la disposition d'une entreprise de Domdidier, ce qui entraînera également des conséquences financières aujourd'hui relatées.

Comme je l'ai dit, les services publics, les collections précieuses et une partie des collections de patrimoine ont été déménagés durant l'été 2020, dans le quartier de Beauregard en ville de Fribourg. De plus, des locaux appartenant à la société Polytype à Fribourg ont été loués et réaménagés en 2020 pour accueillir une septantaine de collaboratrices et collaborateurs de la BCU. Les coûts de ces déménagements urgents et des travaux de bâtiments transitoires se chiffrent à plus de 6 millions. Ils ont été financés par le crédit d'engagement de ce projet.

Mesdames, Messieurs, j'aimerais également relever ceci à la suite de certains propos tenus en commission: il n'y a pas de luxe ni de changement de programme. L'augmentation des coûts a été expliquée. Elle crée un certain mécontentement compréhensible – on le partage – mais on doit aujourd'hui faire face à nos responsabilités. Le Conseil d'Etat veut être transparent vis-à-vis de vous. On n'est pas satisfait de cette situation. On doit néanmoins trouver des solutions. La pire serait, à notre avis, de stopper les travaux, ce qui serait la conséquence d'un non aujourd'hui. J'en appelle à votre responsabilité. Je comprends évidemment votre mécontentement, mais un refus signifierait, comme le rapporteur l'a dit, l'arrêt des travaux, le dédommagement des entreprises et la suppression de la bibliothèque avec toutes les conséquences qui vont avec. Comme nous, vous avez le droit d'être mécontents, mais nous devons faire face à nos responsabilités et trouver des solutions. Sur ce, je passe la parole à mon collègue pour la poursuite des explications.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Il y a des moments nettement plus agréables et plus sympathiques que de venir expliquer des surcoûts de ce type-là au Grand Conseil. C'est un problème de crédibilité face au Grand Conseil et à la population et je comprends très bien, comme mon collègue d'ailleurs, l'irritation de la population. Il en va de la crédibilité de l'Etat, de notre action. Ceci étant, il s'agit avant tout de comprendre ce qu'il s'est passé et ce qui a mené à ce surcoût si important par rapport au projet et au montant initialement annoncé. Il convient également de voir comment continuer. On ne peut pas se contenter d'analyser le passé. Il faut voir comment poursuivre. Mon collègue l'a évoqué: on peut refuser ce crédit et laisser le chantier en l'état pour voir ce qui se passe. Le rapporteur de la commission et mon collègue du Conseil d'Etat vous ont expliqué ce que renoncer au montant demandé signifierait. Cela ne coûterait certainement pas moins.

Souvenons-nous aujourd'hui d'un vieux proverbe latin, évoqué par un représentant du groupe Le Centre, et d'un autre proverbe latin: errare humanum est, perseverare diabolicum. Le Conseil d'Etat fait sien cet adage et a pris toute une série de mesures pour éviter que nos successeurs, le mien certainement, celui de mon collègue un peu plus jeune sans doute aussi, soient amenés à défendre des tels surcoûts, dus à des pratiques inadaptées, comme nous avons pu le vivre dans le passé dans le domaine des routes et comme on le vit actuellement dans le domaine des constructions. Depuis 2019, nous avons engagé ces mesures de modifications de prise en considération des erreurs du passé de sorte à améliorer les processus et le fonctionnement de l'Etat. Nous avons mis sur pied un processus de réorganisation, suivi par une délégation du Conseil d'Etat et par une délégation de la Commission des finances et de gestion. Je profite ici de remercier les membres de la souscommission de la Commission des finances et de gestion en charge du Service des bâtiments qui, grâce à leurs nombreuses critiques, constructives, ont permis au projet de réorganisation d'avancer, d'avoir aujourd'hui un Service des bâtiments dont les cadres ont été entièrement renouvelés et dont les processus sont en voie de renouvellement. Cela ne peut se faire en une nuit. Cela prendra du temps. Cela durera jusqu'à la fin de la législature. Les travaux sont largement engagés avec des ressources nécessaires pour assumer les augmentations très importantes des montants investis annuellement par l'Etat par le biais du Service des bâtiments. Je rappelle qu'on nous a reproché de ne pas investir assez. Aujourd'hui, on investit beaucoup, mais cela demande évidemment des ressources. Les processus et des éléments de suivi ont été massivement modifiés. Je reviendrai sur la question de la précision des montants, de la construction des montants à venir pour les crédits d'engagement à soumettre au Grand Conseil ainsi que sur la question des réserves, du suivi des réserves, du suivi des coûts de chantier en cours de chantier. Cela permettra d'éviter que ce qui se passe aujourd'hui se renouvelle à l'avenir.

Je reviens sur quelques éléments pour expliquer le passé. Ce ne sont pas des justifications, car nous aurions pu éviter cela si d'aventure nous avions soumis au Grand Conseil un crédit d'engagement après la phase 41, comme le prévoit aujourd'hui l'ordonnance sur les projets immobiliers de l'Etat. A l'époque, on soumettait beaucoup plus tôt les projets au Grand Conseil. Il s'agissait d'études plus générales, avec des devis plus généraux, pratiquement sans offres sur la table. Cela conduisait à des coûts plus généraux et la connaissance du dossier était relativement mauvaise. Sur un terrain neuf et dans le cadre d'une construction à neuf, il est moins dramatique de ne pas bien connaître les choses. Sur de l'existant, avec des bâtiments relativement anciens dont vous ne connaissez pas bien l'état, il est beaucoup plus risqué de partir de considérants généraux et d'études générales. A l'époque, cela faisait manifestement partie des volontés politiques, mais cela n'est plus le cas aujourd'hui.

Je vous raconte une anecdote: un chantier qui est sur un emplacement des anciens bains publics du quartier d'Alt, un plan d'eau qui faisait office de réserve d'incendie et un terrain humide relativement instable, dont les effets sur le bâtiment ont

été à l'époque sous-estimés. Une partie de la façade historique se trouvait dans l'ombre et a souffert de l'humidité. Cela a aussi été découvert dans le cadre des sondages effectués après le dépôt du crédit d'engagement et l'adoption du crédit d'engagement par le Grand Conseil. Il a en effet été souhaité que la bibliothèque poursuive ses travaux et reste ouverte le plus longtemps possible. Les sondages ont donc été faits ultérieurement.

Le fait d'avoir renoncé à l'achat du terrain voisin, comme l'a évoqué le rapporteur, a compliqué la suite des travaux. Au bout du compte – cette question a été posée en Commission des finances et de gestion et en commission spéciale –, le surcoût dû à ces complications est probablement identique au prix qu'aurait coûté le terrain. On nous a demandé s'il s'agissait d'une erreur de renoncer à l'achat du terrain. Je ne me permets pas de juger les gens qui étaient en fonction à ce moment-là et qui ont fait des choix à l'époque. La réponse est peut-être oui. On n'aurait toutefois pas beaucoup économisé et cela n'aurait certainement pas beaucoup changé le coût total de la reconstruction et du renouvellement de la BCU. De plus, fidèle à une tradition établie, le décret de 2017 prévoyait une réserve de 20 à 25% d'une réserve habituelle dans les projets de construction similaires dans le benchmark intercantonal. On avait, à l'époque, tendance à minimiser les coûts des investissements pour des raisons variables qu'il n'y a pas lieu d'expliquer ici. Aujourd'hui, les réserves standard, admises par le Conseil d'Etat et confirmées par la Commission des finances et de gestion, se situent dans le benchmark suisse. Ces réserves doivent permettre de faire face à des imprévus en cours de chantier, ce qui est très important quand on travaille sur des bâtiments historiques.

La réalité du site, les retours de permis de construire, ont nécessité une installation de chantier plus complexe que celle prévue dans le devis général, des concepts de sécurité, une deuxième grue, etc. Je vous fais grâce des détails techniques. Bien des choses auraient été prévisibles après une phase 41. Elles étaient difficilement prévisibles lors de la phase à laquelle le crédit d'engagement a été présenté. Le constat est le même pour le Service des biens culturels. Celui-ci a constaté que la verrière sur le bâtiment était en mauvais état et qu'elle nécessitait une intervention.

Les exigences du voisinage ont été évoquées. C'est le cas de tous les chantiers. En milieu urbain, très densément habité, elles peuvent être plus intenses. Cela a donné lieu à des complications, qui ont également leur coût. Mais il n'est pas significatif sur l'ensemble des coûts.

On a parlé du standard SMBS, ou du label SMBS, qui a nécessité de revoir l'enveloppe thermique. Bien que cela occasionne un surcoût, cela permet un retour sur investissement relativement rapide en termes d'économie sur les coûts du chauffage dans un bâtiment de ce type-là. Les exigences en matière d'hygrométrie et de températures sont particulièrement élevées et ont été sous-estimées à l'origine. La conservation des livres nécessite un climat spécifique. Rappelons ici que le ventre de la bibliothèque accueille des objets dont la valeur totale excède 150 millions de francs, sans parler de la salle de lecture qui exige des normes acoustiques exigeantes, qui n'avaient pas non plus été détaillées au moment du crédit initial. On peut également citer les fouilles non prévues, le maintien d'une des façades occultées, un étayage que l'on pourra travailler en profondeur, une façade à étayer à l'intérieur et à l'extérieur, des constructions intermédiaires démontables, etc. Cela constitue l'ensemble des surcoûts.

Nous avons demandé aux deux auditeurs externes, et particulièrement au premier, d'expliquer les surcoûts, catégorie par catégorie. Vous retrouvez ces catégories de surcoût dans le Message. On peut y voir quels sont les surcoûts dus au renchérissement, à une mauvaise estimation des risques au début, quels sont les surcoûts dus au voisinage et les différentes catégories de surcoûts qui ont pu être considérées. Il n'y a pas de science absolue pour déterminer la cause exacte de chacun des surcoûts. Par contre, les types de surcoût sont plausibles.

Des questions sur la quantité de réserves comprises dans ce crédit supplémentaire nous ont été posées. Elles sont relativement importantes, plus importantes que celles prévues dans le passé, souvent trop basses, je l'ai dit. A ce jour, nous procédons de la manière suivante: j'ai demandé à mes collaboratrices et collaborateurs et à l'ensemble des personnes qui travaillent sur ce projet de tout mettre en œuvre afin que n'ayons pas, en fin de chantier, à soumettre un nouveau crédit additionnel au Grand Conseil. Lors du premier audit, tous les risques pouvant survenir jusqu'à la fin du chantier ont été énumérés et listés. Nous avons pris ces risques que nous avons maximisés. Dans un chantier normal, vous mettez les valeurs moyennes à 70 ou 80%. Généralement, vous ne mettez pas tous les risques à 100%. Il est en effet improbable que chaque risque ou l'occurrence des risques à 100% intervienne pour chacun des risques énumérés dans un rapport d'audit. Nous l'avons néanmoins considéré. Les réserves seront sans doute trop importantes à la fin. Je le dis en toute honnêteté, nous avons préféré avoir trop de réserves à la fin plutôt que pas assez. Certains craignent qu'ainsi, nous incitions les commissions de bâtisse ou le CoPil à utiliser l'argent restant pour effectuer des travaux non prévus au programme. C'est profondément humain. Les personnes qui travaillent sur des projets de construction dans leur commune ou ailleurs savent très bien comment cela se passe. Nous avons à cet effet construit un mécanisme qui permet de différencier deux types de réserves:

> une réserve technique (CFC 583): on peut passer un surcoût d'un CFC sur un autre, effectuer des transferts à l'intérieur de l'offre existante, respectivement du mandat existant. Aucune prestation supplémentaire ne peut être faite dans le cadre de ce genre d'opérations;

> une réserve pour laquelle toute modification de projet doit faire l'objet d'une décision du CoPil puis du Conseil d'Etat. Il s'agit en effet d'un risque politique qui doit être assumé par le Conseil d'Etat lorsqu'il modifie le projet en cours, ce qui crée des risques de coûts supplémentaires.

Comme déjà évoqué dans le débat précédent, nous avons mis sur pied un mécanisme de suivi des coûts pour la réserve 583, ce qui signifie qu'à tout moment, un curseur vous montre la part de réserve consommée par rapport à la part du montant dépensé sur l'ensemble du crédit. Nous l'appliquons déjà pour le projet Agroscope ou pour les projets en cours. Dès que l'utilisation de la réserve dépasse les 50% de l'utilisation du crédit, un signal orange s'allume. Cela avertit le CoPil et le Conseil d'Etat, qui peut prendre des mesures. Cela paraît un peu technique et compliqué. Prenons un exemple: vous avez un crédit de 100 millions et une réserve de 10 millions. Le jour où vous avez consommé 30 millions de votre crédit d'engagement, si vous avez dépassé le 10% de la réserve divisée par deux (1,5 million de réserve), vous prenez le risque d'arriver trop haut sur la courbe. Un signal s'allume. Nous passons alors du niveau technique au niveau politique. Cela ne garantit pas tout, mais nous avons, grâce à ce mécanisme, une marge de sécurité avec le facteur 50%. Cela devrait nous assurer que mon successeur ou ma successeure n'ait pas à défendre les mêmes objets. Cela est essentiel pour l'avenir. C'est notre responsabilité.

Je vous prie d'excuser le côté technique de ma prise de parole. Mais il est important de vous montrer que nous ne prenons pas simplement les choses telles qu'elles le sont. On les regrette. Elles ne vont pas, car en travaillant ainsi, on nuit à la crédibilité de l'Etat. Nous pouvons nous plaindre du passé, mais cela ne va rien changer. On doit prouver, montrer aux citoyennes et citoyens, que nous avons pris les mesures afin d'éviter que ce types d'erreurs se reproduisent.

Après ces informations un peu techniques, j'aimerais juste vous confirmer – il y a quand même du positif – que le chantier avance bien et que nous tenons les délais. En l'état, le chantier devrait se terminer à la fin de l'année 2025 et l'ouverture au public intervenir à la fin de l'été 2026.

Je vous remercie de votre attention. Nous nous réjouissons normalement du débat à venir, mais c'est dans ce cas un peu exagéré. Je vous remercie de suivre la recommandation du Conseil d'Etat.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion (CFG) a été saisie du décret relatif à la demande de crédit additionnel pour l'agrandissement et la restructuration de la BCU. En vue d'un traitement sérieux de cet objet et malgré l'étude de la version 2 du rapport d'audit concernant les surcoûts d'avril 2023 et du rapport de contrôle de l'Inspection des finances, nous avons requis un certain nombre d'informations complémentaires. En effet, le Message présenté peut être qualifié de minimaliste au niveau des informations données, principalement financières. De plus, quelques indications figurant dans le Message peuvent prêter à confusion.

Qu'on le dise d'entrée: ni l'Inspection des finances ni l'Administration des finances n'ont validé définitivement les chiffres qui nous sont présentés aujourd'hui et le crédit complémentaire calculé. Qu'on se le dise aussi: la CFG n'a joué aucun rôle opérationnel dans ce dossier. Mais notre commission est inquiète et un peu désabusée par ces dépassements de crédit qui n'en finissent plus. Elle a donc décidé de former une sous-commission pour comprendre le fonctionnement du Service des bâtiments.

Les documents sollicités et obtenus ont été nombreux, mais ils étaient nécessaires pour mieux comprendre les origines de ces dépassements. Ainsi, nous avons reçu, entre autres, les évolutions depuis le crédit initial par groupes CFC, l'utilisation des réserves et le bien-fondé des réserves existantes, les explications des surcoûts, l'identification des surcoûts en lien avec le renchérissement, et j'en passe. Ayant reçu ces informations, la CFG a ainsi pu siéger et traiter cet objet lors de sa séance du 8 février.

Que dire et que faire lorsque la construction est si avancée? Un tel surcoût passe bien entendu très mal, même si la conduite et la réalisation d'un tel projet sont techniquement très complexes car il s'agit d'assainir un bâtiment préexistant au cœur de la ville dont les exigences normatives sont très élevées. Il faut aussi le relever. Toutefois, ne nous voilons pas la face. L'Etat a gravement failli. Les suivis n'ont pas été à la hauteur. Les mandataires externes ne répondent pas. Les estimations initiales ont été calculées de façon trop légère et incorrectement. A nouveau, le citoyen peut, à juste titre, se poser des questions sur le sérieux du travail politique. J'ai le sentiment que ce dossier est mal parti dès le début. Cette situation est inadmissible et ne doit plus se reproduire.

Aujourd'hui, le crédit complémentaire de 38 millions demandé est nécessaire pour couvrir l'ensemble des surcoûts, y compris les surcoûts en lien avec l'indexation et la hausse de la TVA, qui sont pourtant déjà couverts par le crédit initial. Ce montant, relativement important, contient des réserves pour risques assez élevées malgré l'avancement important du chantier. Le risque zéro est pris afin de ne pas repasser une nouvelle fois devant le législatif. La CFG demande au Conseil d'Etat de finir l'ouvrage en veillant désormais à l'économicité. Le Conseil d'Etat propose aussi de soumettre ce crédit au référendum financier bien que l'on soit vraisemblablement en présence d'une dépense liée à un projet non modifié. Le crédit initial ayant déjà été approuvé par le peuple, il n'est pas certain que l'inscription du référendum fût nécessaire. La CFG prend donc acte de la transparence souhaitée par le Conseil d'Etat.

Au terme des délibérations, la CFG avait trois options:

- 1. refuser l'objet pour montrer sa désapprobation;
- 2. réduire le montant nécessaire pour terminer l'ouvrage en diminuant les réserves;
- 3. accepter ce crédit pour permettre la finalisation des travaux dans les meilleurs délais tout en brandissant un carton jaune aux responsables.

La majorité des membres de la CFG a privilégié cette dernière option et vous recommande d'en faire de même en acceptant la version bis.

**Baeriswyl Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission. Interessenbindungen habe ich ansonsten keine. Ich spreche im Namen meiner Fraktion Die Mitte.

Die Freiburger Bevölkerung hat zur Bibliothèque cantonale et universitaire BCU bereits ja gesagt – aber dies natürlich unter anderen Voraussetzungen. Wir sprechen heute über einen Zusatzkredit von 38 Millionen Franken, was schlussendlich einem Gesamtbetrag von 107 Millionen Franken entsprechen wird – ein Wahnsinnsbetrag also.

Warum wir heute darüber debattieren müssen, konnte der Staatsrat in seiner Botschaft aufzeigen. Es wurde transparent gemacht, was alles schiefgelaufen ist und welche Lehren gezogen wurden.

Diese Geschichte beginnt vor über 15 Jahren mit einer ersten Phase, wo beim Architekturwettbewerb die Grundstücks- und Eigentumsfrage noch nicht geklärt war. Heute würde man vielleicht anders entscheiden, wer weiss. 5 Jahre später, am Ende der Vorprojektphase, wurde der Voranschlag von 83 Millionen Franken auf 75 Millionen Franken reduziert. Heute staunen wir darüber.

Ein inexistentes Risikomanagement, zahlreiche personelle Wechsel, usw. führten zu diesem Fiasko. Einige Faktoren der Kostenüberschreitung können passieren, waren wohl kaum vorher zu erkennen und haben sich über die Jahre so ergeben.

In anderen Bereichen ist es aber schon sehr erstaunlich, wie das passieren konnte. Zum Beispiel, dass in dichtem städtischem Umfeld und zudem auf einem engen Grundstück gebaut wurde, war bekannt und klar und trotzdem generierte dies massive Mehrkosten. Das betrifft ebenfalls die Tatsache, dass der Bau an der Grundstücksgrenze komplexere und damit teurere Leistungen nach sich zieht. Auch das nichts Neues.

Wichtig erscheint uns aber, dass der Staatsrat seine Lehren zieht. Konkret hat das Hochbauamt bei der Projektleitung folgende Massnahmen festgelegt:

- > eine genauere Definition der Verantwortlichkeiten,
- > die Einführung eines Risikomanagements,
- > die Einführung eines Berichts für das Projektmanagement und
- > die Erstellung eines Projekthandbuchs.

Das sind sicher die richtigen Schritte.

Dans un avenir proche, nous devrons prendre, dans notre canton, de nombreuses autres décisions importantes pour lesquelles le peuple aura son mot à dire. Ce dernier doit pouvoir faire confiance au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Nous sommes donc convaincus que les campagnes de votation devront, à l'avenir, montrer clairement quelles leçons ont été tirées et que cela fonctionne bien maintenant. En effet, les électeurs se sentent, à juste titre, trahis lorsque les crédits de construction sont constamment dépassés et qu'ils n'ont plus rien à dire à ce sujet.

Le groupe Le Centre soutient ce crédit additionnel à une large majorité, parce que nous pouvons reconnaître les efforts du Conseil d'Etat et de ses Directions, mais surtout parce que nous voulons réaliser ce magnifique projet architectural, culturel et historique pour l'enseignement universitaire dans notre canton.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

En 2016, le Grand Conseil avait voté un crédit de 60 millions pour les travaux d'agrandissement et de rénovation de la BCU. En votation populaire, le crédit a été largement accepté. Or, à ce jour, nous nous trouvons devant une demande de crédit additionnel de près de 38 millions, soit une augmentation de près de 50% par rapport au crédit initial de 79 millions.

Comment en sommes-nous arrivés là? Eh bien c'est une suite de mauvaises décisions:

> tout d'abord, et je maintiens ce terme malgré les propos du conseiller d'Etat Steiert, le Conseil d'Etat a renoncé à acheter le terrain de la communauté religieuse voisine, ce qui a fortement entravé le chantier et causé un absence de dialogue entre les voisins;

> une pression unilatérale a été exercée par le Conseil d'Etat pour que les coûts passent de 83 à 75 millions sans dire à quels travaux il fallait renoncer;

- > les coûts ont volontairement été estimés à la baisse au moment du lancement du projet;
- > plusieurs changements parmi les responsables de ce projet ont été effectués au sein du Service des bâtiments (SBat);
- > le SBat n'a procédé à aucun contrôle interne sur l'évolution des coûts, comme un tableau de bord ou un manuel de projet décrivant les phases et les processus à suivre;
- > les risques ont mal été analysés.

En séance de groupe, plusieurs membres ont manifesté leur mécontentement, pour ne pas dire leur ras-le-bol, face à ce fait accompli, situation qui malheureusement se répète aussi régulièrement que le canton fait un trou. Tout le monde a gardé en mémoire le dossier délicat de la pisciculture, celui de la ferme de Grangeneuve, du Collège Ste-Croix, de la halle triple au Lac-Noir, de l'Hôtel cantonal, du bâtiment de recherche sur le site Agroscope et, en allant encore plus loin – mais c'est vraiment dans les archives –, de la H189 ou du pont de la Poya. Les dossiers passent mais se ressemblent. Et avec le projet de la Tour Henri, nous avons gravi un échelon supplémentaire: nous avons voté un crédit complémentaire avant même que le chantier commence.

Face à cette suite d'affaires mal gérées, nous avons besoin de changements en profondeur dans la conduite des dossiers de construction. Puisque nous en sommes à la citation de proverbes latins, je citerai celui-ci, que j'ai quelque peu modifié : bis repetita placent, eternum non placent.

Lors de la séance de commission, les représentants du Gouvernement nous ont donné la liste des mesures mises en place pour éviter la répétition de tels naufrages: application de l'ordonnance OPIC, création et application d'un manuel de projets, sauvegarde des informations en cas de départ de responsables, suivi des recommandations de l'audit externe, prise en compte de tous les risques évalués à leur maximum. Toutes ces assurances vont dans le bon sens, même si elles n'enlèvent pas tous les nuages sur ce chantier. La prise de position de la SA Saint-Pie-V nous remet dans le doute. Ainsi, nous avons appris que des sondages avaient bien eu lieu en 2015 et 2018. Pourquoi le message évoque-t-il le manque de sondages? Le résultat de ces sondages aurait-il été perdu? Des dégâts ont été causés aux bâtiments de cette congrégation après la mise en place de tous les garde-fous évoqués ci-dessus. La façon dont cet accident n'a toujours pas fait l'objet d'une évaluation des dégâts est-elle significative de la désinvolture avec laquelle les responsables de ces chantiers traitent les voisins? C'est dommage, car avec de bonnes relations avec ces personnes, on peut avoir des effets bénéfiques sur la suite des travaux.

En conclusion, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux comprend la nécessité de poursuivre ce chantier, mais une minorité veut montrer qu'une telle situation de mise au pied du mur doit être la dernière. C'est un coup de semonce pour le Conseil d'Etat: plus jamais ça! Et je le dis en pensant au chantier de la Tour Henri.

Une majorité votera ce crédit complémentaire car nous ne pouvons pas revenir en arrière. Ne perdons pas davantage d'argent et de temps avec ce chantier, mais quittons ce bourbier au plus vite et réjouissons-nous de pouvoir inaugurer ce bâtiment en 2026.

**Vial Pierre** (*PS/SP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêts par rapport à cet objet si ce n'est que j'ai passé pas mal de temps à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), il y a un certain temps.

Nous devons parler aujourd'hui d'un projet de réfection largement accepté par la population en 2018, qui va coûter nettement plus cher que ce qui était prévu initialement.

On pourrait faire l'histoire politique du canton de Fribourg de ces dernières décennies en citant dans le détail tous les projets largement sous-financés par leur crédit d'investissement initial. Vous les connaissez, ces projets qui ont nécessité des demandes de crédits supplémentaires conséquents, accompagnés bien sûr de leur lot de critiques virulentes, de crises institutionnelles, de mises au pilori, de démissions, et qui ont même été à l'origine des deux seules commissions d'enquête parlementaires qu'a connues le canton de Fribourg. De nombreuses affaires donc, sans que l'on puisse pour autant dire que le canton de Fribourg ait eu, à l'époque, une politique trop ambitieuse dans le domaine des constructions, bien au contraire.

Il y avait donc un sérieux problème dans cette Direction, à n'en pas douter. Le rapport de la commission parlementaire sur le pont de la Poya déplorait, à l'époque, le manque de stabilité à la tête de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: Beat Vonlanthen avait passé le flambeau à Georges Godel, auquel avait succédé Maurice Ropraz, qui lui aussi a fait un passage d'une seule législature à la tête de cette Direction.

Je me suis permis ce petit retour, chères et chers collègues, parce que, pour moi, le problème de la BCU que nous devons examiner aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité historique: une série de manquements au départ, une série d'imprudences financières, une série de surprises qui certes étaient prévisibles, mais pas décelables vu les études menées au moment des

demandes des crédits d'investissement et, pour finir, des augmentations des coûts de construction, logiques vu la durée de tels chantiers et les évolutions de conjoncture dans la construction.

En tant que parlementaire, on doit bien sûr déplorer cette situation. Mais je crois sincèrement que le Conseil d'Etat a eu, dans le cas qui nous occupe, une réaction adéquate. D'abord en demandant les audits que vous avez pu lire et qui ont été largement commentés par M. le Conseiller d'Etat. Mais le gros du travail s'est fait bien avant cela. Je crois qu'un travail sérieux a été fait en remettant en question le mode de fonctionnement qui a abouti aux différents échecs précités, en élaborant de nouvelles règles, de nouvelles ordonnances, de nouvelles procédures, de nouveaux calculs de réserve, en demandant une estimation nettement plus précise des coûts, basée en grande partie sur des soumissions rentrées au moment de la demande de crédit.

Je suis peut-être un peu optimiste – il faut l'être lorsqu'on siège de ce côté de la salle! –, mais je crois que le résultat est convaincant et que la BCU sera le dernier projet de cette trop longue lignée de projets sous-financés.

Le groupe socialiste va donc entrer en matière et vous recommande d'en faire de même.

**Dupré Lucas** (UDC/SVP, GL). J'ai fait partie de la commission qui a examiné ce décret et je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, qui l'a étudié très attentivement.

Premièrement, nous saluons la qualité du Message, du complément au Message ainsi que l'accès à l'audit et au rapport de l'Inspection des finances, qui ont décrit de manière claire et précise ce crédit additionnel.

Amertume, aigreur, inconfiance sont des mots qui caractérisent la situation dans la laquelle nous nous trouvons. Le rôle des mandataires était clair. Ils devaient prévoir, organiser. Le conflit avec le voisinage devait être évalué. Une majeure partie de ce crédit additionnel pouvait être prévue. Et, par-dessus tout, ces erreurs et les montants qui en découlent seront-ils soustraits aux honoraires des mandataires? Notre groupe attend une réponse claire. Ce manque de compétences des mandataires n'aura vraiment pas aidé à la réussite de ce chantier, complexe, en pleine ville, avec un sol instable.

Les citoyens ont voté pour un montant de 60 millions. Aujourd'hui, le surcoût représente 50% de ce crédit initial. Je vous laisse imaginer le particulier qui construirait son logement pour 1 million et qui terminerait sa construction avec 1,5 million. Ce n'est pas acceptable. Comment le citoyen peut-il encore avoir confiance en l'Etat? Et, Mesdames et Messieurs, ce n'est hélas pas la première fois...

Le groupe de l'Union démocratique du centre invite le Conseil d'Etat à tenir ses engagements financiers pour les projets futurs mais aussi ses réserves pour ce projet. Les réserves ne doivent pas être systématiquement utilisées pour des dépenses diverses ou luxueuses. La non-dépense convient tout à fait.

Néanmoins, je souhaiterais saluer ce beau projet, grand, gros. Cela n'excuse néanmoins pas les mandataires de l'avoir géré de la sorte.

Pour terminer, le groupe de l'Union démocratique du centre ne peut pas cautionner ce crédit additionnel par respect pour nos citoyens qui ont voté un crédit de 60 millions. Il refusera ce crédit additionnel à la grande majorité de ses membres.

**Vuilleumier Julien** (VEA/GB, FV). Le président de la commission ad hoc et mes préopinants ont déjà fait état de tous les manquements, de toutes les critiques, de tous les soucis rencontrés. Ce projet de la BCU est malheureusement un peu malade. S'il est malade, c'est qu'il souffre d'une maladie peut-être chronique, comme on l'a entendu précédemment. Des générations précédentes à la tête de services, de Directions, ont malheureusement perpétué cette maladie chronique, celle ne de pas oser décider des budgets réalistes, mais de se fier d'abord à la nécessité de réussir à passer devant le Grand Conseil ou devant le peuple, quitte à diminuer un budget délibérément. C'est ce qui est arrivé ici et c'est ce qui s'est répété trop souvent. Il y a une responsabilité politique.

Ensuite, il y a une série de responsabilités administratives, de techniques de suivi. Mais à l'origine, il y a une responsabilité politique de sous-doter ces grands projets. Nous en sommes aujourd'hui conscients. Cette responsabilité politique est aussi là aujourd'hui. Nous nous sommes engagés vis-à-vis du peuple à réaliser une Bibliothèque cantonale et universitaire moderne, accessible, répondant aux besoins. Nous devons faire face à cette responsabilité-là en acceptant ce crédit additionnel. Certes, nous pouvons essayer de revenir sur le passé, refaire le débat. Ce n'est pas nécessaire. Nous devons, et cela a été dit, prendre en compte les erreurs pour améliorer les pratiques. Le Message qui nous est présenté ce jour montre que ces erreurs ont été prises en compte, que des adaptations ont été faites. Nous avons eu l'occasion d'en parler, notamment au travers de l'OPIC.

Finalement, cette situation est regrettable, dommageable, mais notre responsabilité, aujourd'hui, est de dire oui pour que ce projet se réalise. Nous pouvons dire le reste haut et fort – nous l'avons dit et nous continuons de le dire –, mais ce qui compte est le vote de ce jour, un vote qui permettra à ce projet, essentiel pour la législature et pour la suite du canton de Fribourg, de se réaliser. Dès lors, le groupe VERT·E·S et allié·e·s a, à l'unanimité, décidé de soutenir ce décret et vous recommande d'en faire de même.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). J'interviens aujourd'hui en qualité de président de la Commission de la BCU qui, n'étant pas une commission de bâtisse, n'a aucun rôle opérationnel dans le projet d'agrandissement et de rénovation. Elle permet de faire le lien entre les utilisateurs universitaires de la BCU et le réseau de bibliothèques fribourgeoises et de conserver le patrimoine fribourgeois, qui contribue à préserver l'identité de ce canton et à enrichir la diversité des représentations que nous nous faisons de cette identité.

Avec l'agrandissement et la rénovation de la BCU, nous offrons à nos concitoyennes et concitoyens un outil au service de l'enseignement universitaire, un outil de formation tout au long de la vie et une institution culturelle à part entière.

Sans aller dans le détail de toutes les missions et services rendus par la BCU dans le paysage culturel et académique cantonal, j'aimerais rappeler aujourd'hui l'un des rôles importants que joue cette institution et qui sera encore renforcé dans le futur. A l'heure d'internet et de l'illusion du "tout accessible en un clic", ce choix peut questionner: au fond, à quoi bon investir des sommes conséquentes dans une bibliothèque? La réponse vient justement d'internet et de la révolution informationnelle que nous traversons, où les informations fiables et vérifiées côtoient, dans la même jungle virtuelle, les *fake news* et désormais deep fake générés par l'intelligence artificielle. Nous savons par ailleurs à quel point les algorithmes des réseaux dits "sociaux" tendent à cloisonner et polariser notre société au lieu de créer un véritable lien.

Savoir s'orienter dans cet environnement parfois hostile est un enjeu sociétal majeur. Cela passe par la maîtrise d'une compétence fondamentale, celle d'analyser une information de façon critique en identifiant sa source, son contexte de création et en la comparant avec d'autres sources informationnelles. Or, cette compétence s'acquiert dans la confrontation des individus à la diversité culturelle et intellectuelle, dont la lecture est l'un des socles.

Notre bibliothèque, avec toute la richesse de ses collections et de ses services, va devenir un lieu incontournable à disposition des citoyennes et citoyens pour:

- > se confronter à la réalité et à la pensée d'autres individus par-delà les frontières spatio-temporelles;
- > challenger et enrichir ses propres idées;
- > stimuler son imaginaire et sa créativité.

C'est là l'essence de l'esprit critique des Lumières – esprit critique dont nous avons tant besoin aujourd'hui. Investir dans une bibliothèque, c'est mettre cet esprit des Lumières à portée de main des citoyennes et citoyens, mais aussi de l'ensemble des politiques et de l'administration pour pouvoir nous remettre en question dans les projets d'importance. Nous traitons aujourd'hui de l'un d'eux.

En devenant un véritable lieu de culture, d'apprentissage et de rencontre pour toute la population, notre BCU est en passe de devenir également un merveilleux outil au service de la cohésion sociale. Je vous remercie de renouveler votre soutien en acceptant ce crédit additionnel.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je parle en mon nom. J'ai participé à la commission et je suis membre de la Commission de bâtisse depuis plus d'un an.

Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat des rapports très complets fournis.

On l'a dit, le projet a démarré avant 2009. Il s'en suit un concours d'architecture et un crédit d'engagement de 60 millions, adopté en 2017 alors que le devis estimatif du projet était lui de l'ordre de 79 millions! Je rappelle encore une fois le contexte: on se trouve dans un environnement difficile, un voisinage rigide, un voisinage qui demande une indemnité pour chaque échange, quel qu'il soit, une période compliquée, avec la crise du COVID et la crise énergétique. Toutes ces contraintes ont influencé les coûts.

En 2020, on débute avec les adjudications et très vite, on constate les surcoûts par rapport au devis général. Selon les différents audits, les causes de ces dépassements sont multiples:

- > mauvaises élaboration des devis;
- > prestations SIA incomplètes;
- > mauvaise gestion des coûts des mandataires;
- > manque de suivi et de contrôle de l'équipe du maître de l'ouvrage (MO) de l'époque.

Si les causes de ces dépassements sont multiples, les incompétences le sont également. Il y a eu des modifications sur le devis estimatif et des décisions prises sur le devis estimatif, sans justificatifs concrets. Ça, c'est de l'incompétence! Il y a eu une mauvaise planification des offres de soumissions et des quantités inscrites dans les offres de soumissions, sans aucune majoration. Venant de professionnels, c'est grave et c'est de l'incompétence!

Je participe depuis plus d'un an maintenant à la Commission de bâtisse et j'ai pu constater, indépendamment des audits, qu'il y a eu des erreurs manifestes de la part des professionnels, des professionnels payés au tarif SIA mais qui n'ont pas exécuté des prestations SIA. Cela est inacceptable.

On mentionne que le contexte est difficile. Oui, le contexte est compliqué, mais il n'est pas non plus extraordinaire. Il faut toutefois du sérieux, du professionnalisme et de l'expérience pour gérer ce type de projet! Et je parle en connaissance puisque je travaille dans la construction depuis trente ans. Aujourd'hui, les conséquences représentent un montant de l'ordre de 39 millions de surcoûts que je présente succinctement en trois points:

- 1. un crédit de base de 60 millions et un devis estimatif de l'ordre de 79 millions. Nous avons donc une différence de 19 millions;
- 2. des erreurs sur la planification et sur la gestion des coûts de l'ordre de 10 millions;
- 3. des adaptations d'exécution tout à fait légitimes sur un projet de ce type, des renchérissements dus notamment à la problématique des crises pour un ordre de surcoût de 10 millions.

On se retrouve donc ainsi avec un surcoût de 39 millions et les conclusions y relatives.

Aujourd'hui, on l'a dit, les audits sont en cours depuis plus d'un an. Le MO a réagi et a mis en place un plan d'actions en coordination avec la CFG et avec le CoPil et de nouvelles ordonnances et de nouveaux processus ont été mis en place pour le projet de la BCU, mais également pour les projets des bâtiments de l'Etat. Une nouvelle organisation est également en cours au niveau du Service des bâtiments. Il y a aujourd'hui une vraie prise en main par le MO et ces plans d'actions vont permettre de redresser cette situation chaotique. Dans ce sens, je remercie l'équipe actuelle pour son engagement. Quant aux responsabilités, personne ne les a oubliées. Elles seront examinées et sanctionnées.

Le MO ayant agi, c'est maintenant à nous, chers et chères collègues, de réagir. Si la gestion du projet de la bibliothèque a été jusque-là catastrophique, il serait encore plus catastrophique de ne pas accepter ce décret! Option 1: on arrête les travaux.; les responsabilités sont examinées et sanctionnées; les contrats sont rompus et on repart avec des nouveaux mandataires; on repart aussi avec un nouveau planning; l'inauguration est reportée; les avocats entrent en jeu et on garde les 39 millions pour terminer les travaux de la bibliothèque. Option 2: on poursuit les travaux; on applique les nouveaux processus en suivant sérieusement la gestion des coûts sous contrôle du MO.

Evidemment, nous devons retenir l'option 2.

**Senti Julia** (*PS/SP, LA*). Wie die Ratskollegen Peiry, Gaillard, Marmier und Esseiva bin ich Mitglied der Baukommission der Kantons- und Universitätsbibliothek Freiburg.

In einer der ersten Sitzungen dieser Legislatur durften wir vom Bericht über das durchgeführte Audit Kenntnis nehmen. Darin wurde unter anderem analysiert, wie es zu den Mehrkosten kam, über welche wir heute im Rahmen eines Zusatzkredits abstimmen. Sie haben es von meinem Parteikollegen Vial schon gehört. Es wurden diverse Mankos, auch auf der Seite des Kantons als Projektinhaber, hervorgehoben.

Ich bin überzeugt, dass die Ära Steiert an der Spitze der Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt (RIMU) dann einmal nicht nur mit gestrafften und transparenten Verfahren, realistischem und voraussichtigem Budgetieren, sondern auch mit dem Entsorgen alter Leichen, oder besser gesagt mit der Erledigung alter Pendenzen des kantonalen Liegenschaftsparks, in Erinnerung bleiben wird.

Es ist ein Fakt, dass jeder Grossrat und jede Grossrätin, die sich heute gegen den beantragten Zusatzkredit stellen wird, zusätzliche und höhere Kosten in Kauf nimmt. Das wäre unverantwortlich. Und auf jeden Fall entgegen dem Willen des Freiburger Steuerzahlers und des Freiburger Volks.

Ohne die heutige Unterstützung bleibt der Kanton auf einer offenen Baustelle sitzen, welche mit jedem zusätzlichen Tag teurer wird. Ich appelliere somit an die Vernunft, insbesondere der Ratskollegen aus der Schweizerischen Volkspartei. Denn spätestens bei der geplanten Einweihung im Jahre 2026 werdet auch Ihr vor Ort sein und das fertige Gebäude, sowie die Aussicht von der Dachterrasse, bewundern, und den Kanton loben.

Besten Dank für die Zustimmung.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Nous avons entendu vos remarques, votre mécontentement. J'aimerais néanmoins saluer tous les intervenants qui ont adopté une position responsable, qui cherchent à trouver des solutions pour le futur. C'est pour cela que nous sommes réunis ce jour. J'espère que ces prises de position se traduiront dans le vote final. Je vous invite évidemment à suivre la recommandation du Conseil d'Etat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je remercie le rapporteur et les autres intervenants pour leur soutien au projet ou pour leur analyse sobre et non polémique. C'est remarquable pour un dossier de ce type étant donné la situation dans laquelle où nous nous trouvons.

Beaucoup de réponses ont été données. Je ne vais donc pas les reprendre. En ce qui concerne la remarque du président de la CFG sur la non-validation par l'AFin, le Conseil d'Etat reçoit régulièrement des préavis de tous les services possibles et imaginables en fonction de leurs responsabilités idoines sur les objets concernés. Cela vaut pour l'AFin comme pour le Service du personnel et d'organisation ou d'autres services. Comme vous le savez toutes et tous, une recommandation d'un service est une recommandation ou un avis. Le Conseil d'Etat fait une pesée d'intérêts; il l'a faite ici et a estimé plus important de ne pas suivre cette recommandation en matière de réserves, qu'il a jugées trop maigres ou minimalistes et a privilégié la prudence vu les circonstances, ceci pour les raisons qui ont été expliquées.

On peut être pour ou contre l'inscription du référendum financier. Juridiquement, il n'est pas indispensable d'inscrire la possibilité du référendum facultatif dans le décret que nous traitons ce jour. Dans le doute et vu que les avis des juristes divergent, le Conseil d'Etat a préféré la voie de la démocratie: on prévoit la possibilité du référendum facultatif même s'il n'est pas certain qu'il soit obligatoire.

Je remercie les députés qui ont mis en exergue les mesures de réorganisation et d'amélioration pour éviter que de telles situations se reproduisent à l'avenir. Je peux, à peu de choses près, souscrire à la liste des erreurs énumérées par la députée de Weck. La question des responsabilités se posera, du moins pour les mandataires. Je réponds également par ce biais à la question du député Dupré et partiellement à la question de la députée Esseiva. Quand nous ne sommes pas satisfaits du travail d'un mandataire ou d'un prestataire, nous procédons de manière systématique. Nous envisageons, en premier lieu, les risques d'une procédure. Nous ne l'ouvrons pas toujours. Parfois, le coût d'une procédure est plus important que le gain, ce qui nous dissuade d'entreprendre quoi que ce soit. La plus grosse procédure actuelle en cours de l'Etat contre des entreprises sur un post-chantier porte sur un montant de plus de 7 millions de francs. Ce sont donc des affaires relativement importantes. Lorsque de tels montants sont en jeu, nous sommes prêts à prendre du temps et à mobiliser les charges juridiques pour récupérer de l'argent. Pour 10 000 ou 20 000 francs, au prorata ou par adéquation, parfois un peu moins, une analyse systématique est faite lorsque nous ne sommes pas satisfaits de la qualité ou de la quantité du travail effectué. Nous nous réservons systématiquement la possibilité de nous retourner contre les mandataires ou les prestataires.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre compréhension. Votre irritation sur le passé est compréhensible.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Peu de questions ont été posées. Je constate qu'à l'exception d'un groupe, tous entrent en matière sur ce crédit additionnel. En résumé, le message est clair: cela suffit! Il faudra avoir la capacité de soumettre, à l'avenir, des crédits justes sur la base d'études sérieuses, objectives, qu'il faudra défendre avec conviction. On met ainsi une grande pression sur le Service des bâtiments et les autres services qui doivent réaliser de grands projets dans notre canton.

Dans les supermarchés, les prix sont souvent affichés de la façon suivante: 9 fr. 95, 99 fr. 50. Dans une construction, quand on veut diminuer le prix pour le faire passer à des citoyens à 9 fr. 95 – c'est plutôt 9,95 millions –, on se plante systématiquement. Nous ne devons donc pas faire cela en matière de construction. Nos clients sont nos citoyens. Nous devons leur présenter le juste prix. Tous les groupes, de même que le Conseil d'Etat, soutiennent cette idée aujourd'hui. Je vous invite donc, chers collègues, à adopter à une grande majorité ce décret.

## Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). C'est le crédit additionnel qui est soumis aujourd'hui au Grand Conseil, donc le montant de 37 996 972 francs.

> Adopté.

Art. 2

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Pas de remarque, et de même pour les articles suivants, qui sont tous des articles identiques dans les crédits que nous avons l'habitude d'analyser.

**Brodard Claude** (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). C'est anecdotique, mais il y a quand même eu un amendement au niveau de la CFG, qui a été accepté et qui, sauf erreur, a aussi été repris par le Conseil d'Etat. Donc c'est au niveau des années d'étalement des futurs crédits de paiement, puisqu'il y avait une erreur dans le décret initial du Conseil d'Etat. Ainsi, cela change au niveau des années, donc c'est depuis 2025 et non 2023. Et cela change aussi au niveau de la rubrique comptable des comptes de l'Etat.

Je vous prie d'accepter la version bis de la CFG.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Besten Dank. Wir können dem technischen Änderungsantrag folgen.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Nous n'avons pas discuté de cet amendement dans le cadre de la commission, mais néanmoins, vu que M. le Conseiller d'Etat le soutient, je vous invite à en faire de même.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des finances et de gestion.
- > Modifié selon la proposition de la Commission des finances et de gestion (projet bis).

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

- > Adopté.
- II. Modifications accessoires
- > Adopté.
- III. Abrogations accessoires
- > Adopté.
- IV. Clauses finales

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP*, *SC*). Ce présent décret est soumis au référendum financier facultatif. Ce n'était pas normalement obligatoire. Le Conseil d'Etat l'a voulu pour une question de transparence.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich kann die Aussagen des Berichterstatters nur bestätigen.

> Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

- I. Acte principal
- > Confirmation de la première lecture.
- II. Modifications accessoires
- > Confirmation de la première lecture.
- III. Abrogations accessoires
- > Confirmation de la première lecture.
- IV. Clauses finales
- > Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 74 voix contre 18. Il y a 6 abstentions.

Ont voté en faveur du décret:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/ PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR, VEA/GB), Collomb Eric (BR, Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC, Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC, VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR, Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE, PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/ SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/ Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/ SP), Roulin Daphné (GL, VEA/GB), Savoy Françoise (SC, PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA, VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/ Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 74.

#### Ont voté contre:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 18*.

## Se sont abstenus:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total:* 6.

## Election (autre) 2024-GC-57

Un membre suppléant de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires, en remplacement de Gaétan Emonet

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu M. Alexander Schroeter, par 94 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> Pascale Michel (2) et Julia Senti (2).

> La séance est levée à 11 h 45.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale Patrick PUGIN, secrétaire parlementaire